



giz



**Atelier international sur le thème
« GOUVERNANCE FORESTIERE ET
STANDARDS POUR UNE
GESTION DURABLE »**

29 Septembre au 1er Octobre 2010, Kinshasa, RDC

Sous le haut patronage de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

TABLE DE MATIERES

1	Abréviations	4
2	Introduction	5
3	Jour 1 : Certification forestière et aménagement des terres et la conservation transfrontalière des forêts	5
3.1	Cérémonie d'ouverture	5
3.2	Concept Haute Valeur de Conservation (HVC)	6
3.2.1	Application du concept de Haute Valeur de Conservation et du Principe 9 du Forest Stewardship Council (FSC) dans le Bassin du Congo	6
3.2.2	Paysages de Forêts Intactes(PFI): les dernières grandes étendues de forêts naturelles non fragmentées de la terre	7
3.2.3	Africa Wood For Life (AWFL)	8
3.2.4	Discussion	8
3.3	Paiement des Services Environnementaux (PSE)	9
3.3.1	Vue d'ensemble des mécanismes PSE dans le Bassin du Congo	9
3.3.2	Atténuation, gestion durable des forêts et planification de l'aménagement des terres	10
3.3.3	REDD+ et planification de l'aménagement des terres: systèmes de mise au point, de cartographie et de suivi	10
3.3.4	Discussion	10
3.4	Groupes de travail	11
3.4.1	Groupe 1: HVC	11
3.4.2	Groupe 2: PSE	11
3.4.3	Groupe 3: REDD+	11
4	Jour 2 : FLEGT et Standards Volontaires comme Instruments de Réduction de l'exploitation forestière et du commerce illégal associé	11
4.1	Exposés et Discussions	11
4.1.1	Pourquoi les Systèmes Volontaires Standards? (VSS)?	11
4.1.2	Mise en œuvre des systèmes de traçabilité du bois au Cameroun	12
4.1.3	L'approche du FSC pour poursuivre de la légalité à une gestion responsable des forêts.	12
4.1.4	Plan d'action FLEGT et certification volontaire	12
4.1.5	Le lien entre la légalité et la durabilité – Approche de la Rainforest Alliance (RA)	13
4.1.6	Légaliser les marchés informels – Impacts du FLEGT sur les petits cultivateurs	13
4.1.7	FLEGT et forêts communales – Opportunités de marchés locaux du bois	13
4.1.8	Discussion	14
4.2	Groupes de travail	15
4.2.1	Groupe 1 : « Administration »	15
4.2.2	Groupe 2 : « Société civile »	15
4.2.3	Groupe 3 : « Secteur Privé »	15
5	Jour 3 : Standards comme promoteurs du développement durable et du commerce	16
5.1	Exposés et Discussions	16
5.1.1	Mise sur pied de petites et moyennes sociétés forestières –l'approche MA&D	16

5.1.2	Les Standards SFM et une attention portée au changement climatique déclenchent une nouvelle stratégie de durabilité économique.....	16
5.1.3	African Eco-labeling Mechanism (AEM)	17
5.1.4	Les politiques publiques européennes d’approvisionnement en produits forestiers et les effets sur le marché des produits certifiés.....	17
5.1.5	Agriculture, huile de palme et entretien des forêts tropicales – Le rôle des standards de durabilité.....	17
5.1.6	Discussion.....	18
6	Conclusions et perspectives dans le discours de clôture	19
	Annexe I : Programme de l’atelier	20
	Annexe II : Liste des participants	24
	Annexe III : Biographies des intervenants	28
	Annexe IV : Discours d’ouverture	33
	Annexe V : Information sur l’Atelier	38

1 ABREVIATIONS

AFLEG	Africa Forest Law Enforcement and Governance (Allemande)
ATIBT	Association technique international des bois tropicaux
BMZ	Ministère Allemand de la coopération économique et du développement
CCBS	The Climate, Community and Biodiversity Standards
CCR	Comité Consultative Régional
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humides d'Afrique Centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
FAO	Food and Agriculture Organisation
FHCV	Forêts de Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IFIA	Interafrican Forest Industries Association
MA&D	Market Analysis & Development Concept
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFI	Paysages Forêts Intactes
PSE	Paiement pour les Services Environnementaux
REDD+	Réduction des émissions résultant de déboisement et de la dégradation des forêts
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature
WRI	World Resource Institute

2 INTRODUCTION

Le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a organisé avec le soutien de la Coopération Internationale Allemande (GIZ) au nom du Ministre Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) un atelier international sur le thème « Gouvernance Forestière et Standards de Durabilité dans le Bassin du Congo ».

L'atelier de trois jours avait pour objectif de réunir les principales parties-prenantes du Bassin du Congo ainsi que les décideurs dans un contexte multi-acteurs dans le but (i) d'explorer les synergies entre les approches réglementaires et les standards volontaires et mieux comprendre comment les nouvelles réglementations dans les pays importateurs peuvent avoir un impact sur les pays producteurs /systèmes de standards volontaires; (ii) faire progresser les connaissances dans l'application des standards volontaires et des mécanismes comme des instruments de gestion durable; et (iii) approfondir les connaissances sur l'évolution récente du marché sur les marchés mondiaux.

L'ordre du jour (cf. annexe 1) portait sur trois thèmes répartis sur les trois jours de l'atelier:

- ✓ 1er jour: Certification forestière, aménagement des terres et conservation transfrontalière des forêts
- ✓ 2ème jour: FLEGT et standards volontaires comme instruments de réduction de l'exploitation forestière et le commerce illégal associé.
- ✓ 3ème jour: Standards comme promoteurs du développement durable et du commerce

L'atelier a été officiellement ouvert par le ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la République Démocratique du Congo, son Excellence José Endundo Bononge et avait pour modérateur M Martin Tadoum, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC.

3 JOUR 1 : CERTIFICATION FORESTIERE ET AMENAGEMENT DES TERRES ET LA CONSERVATION TRANSFRONTALIERE DES FORETS

3.1 Cérémonie d'ouverture

- **Mr. Daniel Haas, représentant du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)** a, dans son discours introductif, mis en évidence l'engagement de l'Allemagne à promouvoir la coopération et l'harmonisation entre les partenaires de la COMIFAC et ses dix pays membres afin d'améliorer la gouvernance forestière et la gestion des forêts dans la région. Le BMZ observe que la demande générale pour des processus de réglementation (planification de l'aménagement du territoire, systèmes d'assurance de la légalité, politiques publiques d'approvisionnement) et pour des standards volontaires de durabilité s'est accrue de manière considérable et que leurs liens sont appelés à enregistrer une importance grandissante.
- Dans son discours, **Mr. Gaston Grenier, nouveau facilitateur Canadien du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo**, a mis l'accent sur la complémentarité entre les deux approches de la « légalité » et des « standards volontaires ». A son avis, les deux visent la conservation et le développement, tout en augmentant la valeur commerciale des bois tropicaux et en liant durablement les marchés de l'Afrique Centrale aux marchés mondiaux. Il a en outre défini la feuille de route de la nouvelle facilitation Canadienne du PFBC qui est fondée sur la lutte contre la pauvreté et soutient explicitement l'idée d'accroître la valeur commerciale du bois de l'Afrique Centrale dans l'intérêt des populations locales.
- Pour **Mme Ellen Shaw, représentante du Département d'Etat Etas Unies**, cet atelier poursuivait le même objectif que la réunion du Comité Consultatif Régional (CCR) du PFBC qui avait eu lieu deux jours précédents: une plateforme d'échanges entre différents acteurs dans le secteur avec souvent des opinions divergentes. En se référant à la Lacey Act américaine qui interdit l'importation du bois et des produits forestiers illégal, Mme Shaw a invité les parties prenantes concernées à procéder à des échanges approfondis sur ladite loi.

- **M. Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC**, a souligné que la légalité et la certification constituent des sujets très importants dans le cadre des efforts déployés dans la sous-région en vue d'arriver à une gouvernance forestière durable en Afrique Centrale. Ceux-ci se manifestent également dans les axes stratégiques 1 et 5 du Plan de Convergence de la COMIFAC. Après avoir félicité les Etats membres de la COMIFAC pour les efforts qu'ils ont déployés dans le FLEGT, M. Mbitikon a déclaré qu'il considérait cet atelier comme une possibilité d'explorer les synergies entre les approches réglementaires et les standards volontaires dans le secteur forestier.
- **Son Excellence Jose Endundo Bononge, Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la République Démocratique du Congo** a comparé les forêts du Bassin du Congo à un malade qui est entouré de beaucoup de médecins. Le nombre de médecins fait croire que le cas est grave, mais en même temps, il suscite de l'espoir. Exprimant sa gratitude à l'endroit de la communauté internationale qui a permis de renforcer les capacités dans les ministères respectifs, son Excellence Jose Endundo a indiqué que la coopération avec la société civile est absolument nécessaire pour atteindre l'objectif commun d'une meilleure valorisation des ressources forestières. En soulignant le fait qu'au lieu de parler seulement au nom de la RDC, il parlera bientôt au nom des dix Etats membres dans le cadre de ses nouvelles fonctions de président de la COMIFAC, il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier.

3.2 Concept Haute Valeur de Conservation (HVC)

La séance de la matinée était divisée en deux groupes d'exposés et de débats destinés à couvrir les thèmes relatifs au concept de la Haute Valeur de Conservation (HVC) et le Paiement des Services Environnementaux (PSE) avec un accent particulier sur le REDD+ dans le Bassin du Congo.

La première série d'exposés était composée d'exposés introductifs des concepts de la « Haute Valeur de Conservation (HVC) » et de « paysages de forêts intactes (PFI) » dans le contexte de la protection de la biodiversité, l'aménagement des forêts et la certification. Les questions d'orientation pour cette série de thèmes étaient: (i) Quels sont les mécanismes possibles pouvant améliorer la mise en place des forêts HVC dans les concessions certifiées et les forêts communales au niveau national et régional ? (ii) Quel est le statut actuel et quelles sont les expériences de la mise en place des forêts HVC dans le Bassin du Congo ? (iii) Comment peut-on ajuster ce concept aux processus de planification de l'aménagement des terres ? (iv) Le concept « paysage de forêts intactes » peut-il être intégré dans l'évaluation des HVC ?

3.2.1 Application du concept de Haute Valeur de Conservation et du Principe 9 du Forest Stewardship Council (FSC) dans le Bassin du Congo

M. Richard Robertson
Forest Stewardship Council (FSC) International

M. Robertson a présenté le concept de la Forêt de Haute Valeur de Conservation (FHVC) et la manière dont on peut tenir compte dudit concept dans la gestion durable des forêts, la certification FSC et la planification de l'aménagement du territoire. Les Forêts de Haute Valeur de Conservation sont définies comme des zones qui ont une importance sociale et/ou environnementale exceptionnelle. Le concept fait partie du cadre standard FSC des principes et critères mondiaux (9^{ème} principe) et doit donc être pris en compte par tout concessionnaire qui désire devenir certifié FSC. M. Robertson a rappelé que le FSC suit une approche préventive alors que des mesures explicites et efficaces sont prises afin de prévenir tout dommage et d'éviter les risques pour le bien-être. Avant le processus de certification, une évaluation destinée à déterminer la présence d'attributs compatibles avec les FHVC doit être achevée. Cette évaluation est fondée sur des consultations des experts en matière de forêts et les acteurs locaux, consultations au cours desquelles toute la concession forestière doit être évaluée. Ces résultats ont ensuite besoin d'être traduits dans les options de gestion qui seront suivies annuellement pour évaluer l'efficacité de ces mesures afin d'améliorer ou de maintenir les valeurs de haute conservation identifiées.

On distingue diverses catégories de FHVC dont toutes ont en commun le fait de reconnaître un ou plusieurs des attributs suivants: (i) valeurs de biodiversité spécifiques (par exemple les espèces

menacées) ; (ii) le rôle de la forêt dans un écosystème menacé ; (iii) leur importance économique, écologique ou culturelle pour les populations locales.

La définition de la FHVC qui est utilisée dans le contexte de la certification forestière est élaborée au niveau régional, par exemple comme faisant partie d'un standard régional dans le Bassin du Congo. Toutefois, FSC International est la seule entité habilitée à valider ces standards régionaux et leurs projets de définitions.

La différence entre les concepts de la FHVC et des Paysages Forêts Intactes(PFI) a plutôt trait à l'échelle des forêts vierges ou non fragmentées. Les prochaines étapes pour un nouveau groupe de travail du FSC seront d'intégrer le concept de Forêts PFI afin d'harmoniser ces deux approches et d'élargir la mise en œuvre du concept HVC dans la planification des processus de l'aménagement des terres/zonage dans la région.

3.2.2 Paysages de Forêts Intactes(PFI): les dernières grandes étendues de forêts naturelles non fragmentées de la terre

**Mme Karine Jacquemart
Greenpeace International**

Mme Jacquemart a présenté le concept de Paysages de Forêts Intactes (PFI). Dans son exposé, elle a partagé l'idée relative à l'importance des types de forêts primitives non fragmentées et la vision de Greenpeace sur le zonage et la planification de l'aménagement des terres qui détermine et tient compte de la valeur des forêts. Mme Jacquemart a insisté sur le fait que le concept de PFI n'a pas été élaboré par Greenpeace, mais par le World Resource Institute (WRI). Il est basé sur des travaux de cartographie lors desquels des images par satellite ont été utilisées pour produire une carte qui présente les derniers restes de forêts intactes sur terre. Les forêts intactes sont définies comme étant des paysages de forêts non fragmentées dont la superficie est supérieure à 50.000 ha et avec une densité de couvert de plus de 20%. Plus particulièrement, le fait d'être qualifiées de forêts non fragmentées est décisif pour la valeur de ces forêts. Mme Jacquemart a rappelé que cette attribution joue également un rôle dans le concept FHVC du FSC.

Pour la première fois, des images haute résolution par satellite ont été utilisées pour identifier de vastes étendues de forêts intactes dans le monde.

- ✓ L'approche Paysages de forêts Intactes (PFI) a été élaborée pour recadrer nos pensées et notre attitude vis à vis de ces vastes étendues de forêts restantes ;
- ✓ Pour arrêter de les considérer comme une vaste ressource à exploiter, mais plutôt comme des restes précieux assurant à l'écosystème des services qui sont essentiels pour rendre la terre habitable.

Selon Mme Jacquemart, la position et la conclusion de Greenpeace sur la manière de protéger les PFI sont évidentes:

- ✓ Il faut mettre un terme à l'exploitation et à la transformation industrielles des PFI ;
- ✓ La sylviculture et l'exploitation forestière doivent demeurer en dehors des PFI et devraient au moins être conformes aux standards du FSC ;
- ✓ Des réseaux complets de zones protégées à tous les niveaux doivent être mis sur pied. Ces réseaux consistent en de zones strictement protégées et des zones centrales ainsi que des aires protégées communautaires et des zones tampon, en tenant compte de l'exploitation forestière à petite échelle et de faible impact.

Dans sa conclusion, Mme Jacquemart a relevé que le FSC ne travaille que sur la gestion des forêts et n'a pas encore élaboré des idées et des solutions sur les approches de la conservation.

3.2.3 Africa Wood For Life (AWFL)

Mme Caroline Blanchard Interafrican Forest Industries Association (IFIA)

Mme Blanchard a présenté la fondation « Africa Wood For Life (AWFL) » qui regroupe les entreprises forestières certifiées FSC qui mènent leurs activités dans le Bassin du Congo. Leur objectif est de faire certifier au moins 10 millions d'hectares de forêts dans le Bassin du Congo à l'horizon 2015. Pour le moment, leurs membres gèrent 15 millions d'hectares de forêts dans la région dont 4,5 millions sont déjà certifiés.

Dans le contexte du concept de « Paysages de Forêts Intactes » la position de la fondation se fonde sur une charte éthique qui reconnaît les risques d'une gestion des forêts non durable et propose un engagement fort au FSC et à « l'esprit du FSC » de dialogue ouvert avec les parties prenantes. La charte en appelle à une éthique de transparence, l'élaboration de standards clairs et une amélioration de la qualité au niveau des plans de gestion, la transformation industrielle et la communication commerciale. En dehors de la charte éthique, la fondation et ses membres ont pris la ferme résolution de mettre un terme à l'exploration de nouvelles concessions tant qu'un zonage complet n'aura pas été effectué et qu'aucune recherche scientifique sur les vulnérabilités des forêts ne sera disponible. La vision à long terme de l'AWFL est la promotion de la certification FSC qui doit être fondée sur un standard régional crédible.

Dans la deuxième partie de son exposé, Mme Blanchard a fait allusion à l'importance économique, sociale et environnementale des forêts du Bassin du Congo et a mis en évidence les différents conflits d'intérêts entre les divers acteurs économiques tels que l'exploitation forestière et l'exploitation minière d'une part et les intérêts sociaux et environnementaux de l'autre. La réponse de l'AWFL et de ses membres IFIA et ATIBT à ces défis consiste à se concentrer sur la gestion durable des forêts dans les concessions. Toutefois, Mme Blanchard a insisté sur la nécessité de développer et de renforcer les économies locales afin de réduire la pression sur les ressources forestières et de se concentrer sur les communautés locales elles-mêmes afin de créer des conditions de vie durables. Mme Blanchard a proposé l'exploitation contrôlée et la mise sur pied d'un équilibre sain entre la conservation et l'exploitation afin de mieux faire face au problème de la déforestation et de satisfaire les besoins locaux.

3.2.4 Discussion

- ✓ La définition du PFI qui est basée sur l'attribut du couvert a été critiquée comme étant aléatoire puis qu'habituellement le concept de couvert se définit par le pourcentage de lumière qui atteint le sol. Toutefois ceci ne donne aucune indication sur la qualité de la biodiversité. L'utilisation d'images par satellite pour déterminer l'activité humaine a également été critiquée comme étant plutôt vague. Greenpeace a répondu que l'objectif de ce travail était d'obtenir les premières idées sur l'état de la surface des forêts et qu'une vérification au sol plus poussée doit être faite. Greenpeace a en outre mis l'accent sur le fait qu'elle n'assume certainement pas l'absence de toute activité humaine dans ces forêts, mais qu'elle voulait plutôt souligner le fait que ces zones forestières n'ont pas encore été considérablement modifiées.
- ✓ Il a été admis qu'il n'y a pas encore de véritable standard régional sur les FHVC. On a donné l'exemple du Gabon où il semble que chaque concessionnaire a son approche propre. Les participants ont été informés que l'IFIA/ATIBT en collaboration avec le FSC est déjà en train de consolider les définitions du standard régional FSC. Ce travail est encore en cours et fera l'objet de débats approfondis lors des consultations sur le standard sous -régional FSC en début octobre 2010 à Brazzaville, en République du Congo.
- ✓ Les représentants des autochtones ont fait valoir que la gestion des forêts constitue une partie élémentaire de la solution de la lutte contre la pauvreté rurale.
- ✓ Greenpeace a été mis au défi de dire jusqu'où elle peut aller dans le soutien de la valorisation des ressources forestières par les populations locales, par exemple à travers les forêts communautaires. Le discours contre l'exploitation forestière industrielle ne devrait pas rester au niveau rhétorique seulement. Greenpeace a affirmé que les solutions devraient être trouvées en se basant sur les initiatives des populations locales qui constituent les véritables promotrices du développement.

- ✓ Le secteur privé a réaffirmé son engagement à gérer durablement ses concessions forestières et a insisté sur le fait qu'il s'agit là déjà d'un choix important qui équivaut presque à une « mini révolution culturelle » pour son secteur. Les sociétés bénéficient de l'appui de l'IFIA/ATIBT afin d'être à même de satisfaire les exigences techniques de la certification, mais il reste de la plus haute importance de protéger les marchés de manière à ce que le secteur continue à investir dans la certification. L'accent a été mis sur le fait que dans l'avenir, il serait préférable de se concentrer sur les 130 millions d'hectares restants qui ne sont pas encore gérés par le secteur privé.
- ✓ Le FSC a affirmé que la certification forestière est volontaire et que pour le moment, le secteur privé répond essentiellement aux pressions du marché afin de satisfaire les exigences des clients en matière de forêts gérées durablement. Le FSC est prêt à élaborer des outils de certification d'autres types de gestion tels que les zones protégées mais ne peut pas délimiter les nouvelles zones protégées elles-mêmes. Greenpeace a confirmé son ambition à élaborer une vision commune pour les forêts qui n'ont pas encore été attribuées.

Le secteur public a rappelé que les valeurs des concepts PFI et de FHVC dépendent de la capacité des promoteurs à s'adapter aux concepts de gestion qui existent déjà dans la sous-région depuis presque 40 ans (répartition en trois catégories). Il est de la responsabilité des acteurs externes d'apprécier et d'accepter ces idées. Les responsables politiques apprécient certainement la volonté sincère d'apporter et de créer des outils de gestion innovateurs, mais ceux-ci doivent être basés sur des catégories existantes et doivent également contribuer à un développement économique du secteur forestier.

3.3 Paiement des Services Environnementaux (PSE)

Les exposés ont donné un aperçu des différentes formes et concepts des PSE en rapport avec le Bassin du Congo et lient ces mécanismes à la question des conditions préalables telles que la planification de l'aménagement du territoire. Les questions d'orientation pour cette série de thèmes étaient : (i) dans quelle mesure les standards de durabilité peuvent favoriser la viabilité des mécanismes de PSE publics et privés ? (ii) Quels sont les potentiels et les défis des secteurs public et privé en ce qui concerne REDD+ ? (iii) Comment les initiatives standard peuvent-elles faire progresser le processus REDD+ ?

3.3.1 Vue d'ensemble des mécanismes PSE dans le Bassin du Congo

M. Cleto Ndikumagenge
Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Cameroun

M. Ndikumagenge a décrit les mécanismes de Paiement des Services Environnementaux (PSE) comme la rémunération d'un agent économique (acheteur) pour la fourniture de services environnementaux par un autre agent (vendeur) pour une activité visant la préservation, la conservation et la restauration de l'environnement. Il s'agit d'accords volontaires basés sur de conditions claires qui sont définies par les parties concernées. Les mécanismes PSE sont fondés sur des zones géographiques clairement définies et visent à éviter des impacts négatifs sur les autres zones avoisinantes. Ainsi donc la certification forestière en tant qu'un système fondé sur les marchés est un catalyseur pour les éventuels mécanismes PSE. Bref, M. Ndikumagenge a résumé que les mécanismes PSE permettent aux fournisseurs de services de compenser le manque à gagner pour les coûts liés aux occasions perdues et aux services environnementaux désirés (tels que l'eau potable, l'air frais, ou la séquestration du carbone).

Dans le Bassin du Congo, divers projets et approches sont actuellement en cours de préparation ou sont déjà mis en œuvre. Les exemples du Cameroun montrent des incitations économiques allant de 960 à 2.260 dollars américains par hectare de forêt à travers par exemple la séquestration du carbone. Toutefois, M. Ndikumagenge a dans ses conclusions rappelé que la mise en œuvre des mécanismes PSE est une véritable gageure dans la mesure où il n'est pas toujours évident d'associer clairement un service environnemental à un résultat souhaité. De même les populations locales ne possèdent pas toujours de titres fonciers justifiant leurs droits de propriété ou de bail sur le terrain sur lequel elles vivent. Un autre défi réside selon lui dans la difficulté à associer et à calculer les valeurs économiques par rapport aux coûts d'opportunité et de réduire les coûts de transaction qui peuvent s'élever jusqu'à 25%. Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et de l'autonomisation des pauvres et des déshérités, la question des mécanismes de répartition équitable et juste des prestations demeure.

3.3.2 Atténuation, gestion durable des forêts et planification de l'aménagement des terres

Michel de Galbert
Banque Mondiale (BM), USA

Selon M. de Galbert, il y a trois différentes formes d'atténuation dans le secteur forestier : (i) le stockage du carbone au sein d'une forêt soit en évitant la déforestation, ou alors en plantant une forêt et le stockage du carbone en dehors des forêts sous forme d'utilisation du bois comme par exemple le matériau de construction ; (ii) le remplacement des combustibles fossiles par la biomasse ligneuse comme une source d'énergie renouvelable par exemple dans des centrales électriques et (iii) la réduction de la consommation d'énergie par exemple les foyers améliorés. La plantation des forêts pourrait augmenter la productivité biologique primaire jusqu'à 40 fois par rapport aux pratiques de gestion durable dans les forêts naturelles et évite de consommer les forêts primaires. De même les systèmes agro-forestiers contribuent à augmenter le stockage du carbone et contribuent directement au REDD+ et à la réduction de la pauvreté. M. de Galbert a mis l'accent sur la nécessité d'accroître d'avantage l'ensemble des forêts certifiées ; à long terme la gestion durable des forêts peut avoir un effet d'atténuation meilleur que toute l'option de la préservation. Il a ensuite résumé les diverses options de forêts et leurs services économiques et environnementaux dans une matrice qualitative. Il a expliqué les trois différents niveaux d'interventions REDD+ (préparation, renforcement des capacités et fonctionnement) et les activités connexes dans la région et a mis à jour les débats relatifs aux mécanismes de commercialisation des émissions.

3.3.3 REDD+ et planification de l'aménagement des terres: systèmes de mise au point, de cartographie et de suivi

Bruno Hugel
UN-REDD, RDC

M. Hugel a indiqué que la RDC comprend environ 145 millions d'hectares de forêts et que jusqu'à ce jour aucune planification de l'aménagement des terres n'a été effectuée. Avec la concurrence croissante entre les différents secteurs et l'émergence du REDD+ et la conservation de la biodiversité, la planification de l'aménagement des terres devra toutefois être une condition préalable. Il affirme que dans ce contexte, une approche multi-acteurs devra être suivie pour s'assurer que divers secteurs sont impliqués dans le processus de planification de l'aménagement des terres. Il sera essentiel de mettre au point un outil complet pour permettre à ce processus de prendre en compte les divers facteurs et visions du pays à moyen et à long terme (stratégies nationales jusqu'à l'an 2012 – vers une économie verte). Ce processus de planification a également besoin de se centrer sur les besoins des populations afin d'assurer un développement durable du pays. Les initiatives standards volontaires telles que le FSC ou le CCBS sont importantes pour contribuer au suivi transparent des exigences socio-économiques et environnementales dans le mécanisme REDD national. Des pourparlers sont actuellement en cours avec le comité REDD sur la manière d'utiliser les synergies éventuelles entre les initiatives standards volontaires et un mécanisme REDD national en RDC. Dans son exposé, M. Hugel a donné quelques exemples de programmes ou projets REDD en République Démocratique du Congo, exemples qui mettent l'accent sur par exemple l'amélioration de la production agricole afin de réduire la déforestation en vue du défrichement des terres, la mise en œuvre des forêts communautaires en tant que moyen pour faciliter la gestion durable des ressources forestières, la création des plantations de bois de chauffage afin de réduire la pression sur les forêts existantes, le boisement et l'amélioration de la fertilité des sols sur plus de 10 millions d'hectares de terres dégradées.

3.3.4 Discussion

Dans la discussion qui s'en est suivie, le débat a porté sur la question de savoir « qui paie quoi à qui » ? Les participants ont reconnu qu'il serait irréaliste d'affirmer que le PSE est un programme capable de résoudre tous les problèmes. Selon l'UICN et UN-REDD, il est clair que ces paiements doivent arriver au niveau des communautés locales. La mise sur pied d'un tel mécanisme de répartition d'allocations et de prestations constitue une étape importante qui doit être bien enracinée. Le défi consistera aussi à maintenir les coûts de transaction bas afin de veiller à ce que le gros des fonds soit orienté vers les bénéficiaires cibles. Dans ce contexte, il a été réaffirmé que le concept REDD consiste en trois phases impliquant différents paiements : (i) disponibilité ; (ii) succès de la mise en œuvre du mécanisme de paiement (vers 2012) ; et (iii) paiement sur la base des résultats.

3.4 Groupes de travail

Dans l'après-midi, trois groupes de travail ont été formés sur les thèmes de la HVC, PSE et il a été demandé à ces groupes de débattre les questions suivantes : (i) Comment chacun de ces concepts pourrait guider l'aménagement intersectoriel du territoire (national & transfrontalier) ? (ii) Quels sont les potentialités/défis du mécanisme du Bassin du Congo ? Quelles peuvent-être les prochaines étapes ? (iii) Quel genre de coopération entre le secteur public, le secteur privé et les systèmes standards peuvent faciliter ce processus ? (iv) Comment les concepts FHVC, PSE & REDD+ peuvent-ils atteindre un système d'aménagement durable intégré ?

3.4.1 Groupe 1: HVC

- ✓ Le groupe a noté les liens étroits entre le concept FHVC et le zonage de la conservation et les concessions forestières ainsi qu'un impact réduit de l'exploitation forestière.

3.4.2 Groupe 2: PSE

- ✓ En général, le groupe a déclaré que les mécanismes PSE ne sont pas encore bien enracinés dans le Bassin du Congo.
- ✓ Afin de veiller à ce que les mécanismes PSE soient mis en œuvre dans la région, le concept lui-même doit d'abord être mieux compris. Il est nécessaire de renforcer les capacités sur ces concepts et de veiller à ce que les différents niveaux politiques aient une meilleure compréhension de ceux-ci.
- ✓ Il a été envisagé de procéder à une étude des mécanismes PSE afin d'identifier les leçons apprises et de les distribuer à tous les pays membres de la COMIFAC.

3.4.3 Groupe 3: REDD+

- ✓ Le REDD+ lui-même offre de grandes opportunités pour les pays de la région. Il est recommandé que les ministres concernés collaborent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche et d'une stratégie communes de planification de l'aménagement du territoire.
- ✓ Dans le processus REDD+, un élément de développement doit être garanti. Néanmoins, il devrait être clair que le REDD+ ne résoudra pas tous nos problèmes.

4 JOUR 2 : FLEGT ET STANDARDS VOLONTAIRES COMME INSTRUMENTS DE REDUCTION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET DU COMMERCE ILLEGAL ASSOCIE

4.1 Exposés et Discussions

Le deuxième jour, la question de la contribution des approches réglementaires telles que le FLEGT et les systèmes standards volontaires à l'arrêt de l'exploitation forestière et le commerce illégal associé ont été abordées.

4.1.1 Pourquoi les Systèmes Volontaires Standards? (VSS)?

M. Stefan Essel

Programme GIZ pour les Standards sociaux et écologiques, Allemagne

M. Essel a traité de la question de savoir pourquoi les systèmes standards volontaires sont utiles en tant qu'instruments fondés sur le marché. Il a passé brièvement en revue les divers intérêts et exigences, à savoir (i) le secteur privé qui vise à une différenciation des marchés, la transparence, la réputation positive ou la gestion des risques au sein de leur chaîne d'approvisionnement, (ii) le secteur public qui se préoccupe de sa réputation ainsi que des conditions sociales et environnementales, (iii) les clients qui se préoccupent de la sécurité de la qualité et de la durabilité. Il a en outre présenté les VSS comme un outil de gestion pour rendre opérationnel le développement économique durable dans les chaînes d'approvisionnement et les systèmes de production. Les

tendances actuelles indiquent un grand intérêt pour l'introduction des VSS dans les marchés traditionnels. Dans sa conclusion, il a identifié les opportunités des systèmes standards dans le secteur forestier, spécialement comme un instrument destiné à lutter contre les pratiques illégales et de répondre à de nouvelles perspectives telles que le REDD+ et le PSE. Toutefois, il a indiqué qu'une action concertée des acteurs dans le cadre d'une collaboration et d'un dialogue avec les gouvernements sont nécessaires pour pleinement exploiter ce potentiel.

4.1.2 Mise en œuvre des systèmes de traçabilité du bois au Cameroun

M. Briand Mintyene
Ministère des Forêts, Cameroun

Dans son exposé, M. Mintyene a donné une vue d'ensemble de l'approche de la traçabilité du bois à l'exemple d'un projet financé par l'UE au Cameroun. Ce projet répond à la nécessité d'un tel système dans le contexte de l'accord VPA/FLEGT. L'objectif dudit projet est de tracer le bois de sa source au port d'embarquement au Cameroun dans le but de mettre en place un système qui garantisse la légalité du bois et veille en sorte que les critères FLEGT soient respectés. Le système consiste en trois étapes : (i) un inventaire complet des forêts ; (ii) le positionnement mondial des ressources, et (iii) un système d'identification et de suivi qui permet de suivre la trace et d'identifier les billes de bois depuis la forêt jusqu'au port. Par ailleurs, il tient lieu de moyen de vérification pour s'assurer que les opérations forestières sont conformes aux plans de gestion des forêts.

4.1.3 L'approche du FSC pour poursuivre de la légalité à une gestion responsable des forêts.

Elie Hakizumwami
Bureau régional FSC, Cameroun

M. Hakizumwami a rappelé que le plan d'action UE-FLEGT concerne quatre principales régions et pays, notamment l'Amérique du Sud, l'Afrique Centrale, la Russie et l'Asie du sud-Est. Ensemble, ils possèdent environ 60% des ressources forestières du monde et fournissent la majorité du bois importé vers l'UE. Au centre du plan d'action du FLEGT se trouve le système destiné à vérifier la légalité du bois, tandis que la légalité se définit par rapport aux paramètres économiques, sociaux et environnementaux. En comparaison, il a indiqué que la certification forestière telle que le FSC va au-delà de la vérification de la légalité uniquement. En outre, il s'efforce d'obtenir un système holistique de gestion durable des forêts. Dans sa conclusion, il a observé qu'il y a des domaines de complémentarité entre les deux approches, notamment sur la question de la légalité des critères. En guise de perspective pour l'avenir, il a suggéré une approche par étape de la légalité vers la gestion durable des forêts. Comme une première étape, un certificat FLEGT pourrait être reconnu dans le processus de certification et vice versa, un permis de certification préparera le chemin pour une licence FLEGT. Il a en outre rappelé qu'il n'y a pas de modèle puis que chaque région ou pays a des attributs particuliers et uniques. Il croit néanmoins que les critères FSC relatifs à une bonne gestion forestière pourraient tenir lieu de norme internationalement reconnue.

4.1.4 Plan d'action FLEGT et certification volontaire

M. Emmanuel Heuse
Envoyé spécial du FLEGT, RDC

Dans son exposé, M. Heuse a procédé à une analyse comparative du plan d'action du FLEGT et des mécanismes de certification volontaire. Il a fait observer que les deux systèmes ont pour objectif d'améliorer la gestion durable des forêts. Toutefois, leur approche est différente. Si un mécanisme de certification volontaire est basé sur des standards privés, le FLEGT quant à lui est basé sur des lois. Il a souligné que même si les deux systèmes ont pour but une gestion saine des forêts, il existe d'importantes différences entre eux. Les mécanismes de certification privés mettent l'accent sur les entreprises et les concessions, mais le FLEGT atteste la légalité du bois dans tout un pays afin d'être en mesure d'exporter vers les marchés de l'UE. Par ailleurs, le FLEGT offre une approche par étapes vers une gestion durable des forêts. Il a également rappelé qu'un tel système a besoin d'être assez souple pour prendre en compte les besoins locaux. En 2011, une conférence sous-régionale est programmée sur le sujet en rapport avec les forêts communautaires.

Dans sa conclusion, il a encouragé l'identification et l'utilisation des synergies entre ces deux systèmes afin de créer des complémentarités et d'éviter de donner l'impression de deux systèmes isolés, mais plutôt d'établir un mécanisme dans lequel les deux systèmes peuvent se compléter.

4.1.5 Le lien entre la légalité et la durabilité – Approche de la Rainforest Alliance (RA)

M. Jervais Nkoulou
Rainforest Alliance, Cameroun

M. Nkoulou a présenté la certification Smartwood et l'approche de la vérification de la Rainforest Alliance. En plus d'être le premier certificateur FSC de la gestion des forêts au monde, Smartwood offre une série variée de mécanismes de certification et de vérification tels que Vérifier l'Origine Légale (VOL) du bois et Vérifier son Respect de la Législation (VRL). Il a indiqué les différences entre « l'origine légale » et « le respect de la législation » : l'origine légale concerne le respect des exigences administratives d'autorisation, de planification, de taxes ou de redevances et de récolte dans des zones définies. Le respect de la législation englobe toutefois un large gamme de lois sur la protection de l'environnement, la faune, l'eau et la conservation des sols, les codes et pratiques, la santé et la sécurité des ouvriers et les droits des communautés. Tous les deux mécanismes à savoir le VOL et le VRL sont considérés comme des étapes vers la certification FSC dans une approche qui a été élaborée par la Rainforest Alliance appelée SmartStep. M. Nkoulou a donné des détails sur la question de savoir pourquoi la vérification de la légalité est si importante dans le contexte d'une utilisation illégale généralisée des ressources forestières. Il a énuméré quatre raisons principales : (i) la fourniture du bois certifié FSC demeure pour le moment faible dans le Bassin du Congo ; (ii) Les forêts du Bassin du Congo ont la réputation d'être très mal gérées et classées et les sources du bois sont menacées ; (iii) La demande en bois juridiquement vérifié et tracé est de plus en plus forte ; et (iv) les intérêts et les économies des communautés locales dans la sous-région ont besoin d'être protégées. Sur la question de savoir si la légalité est suffisante, M. Nkoulou a répondu que la légalité elle-même n'est pas un indicateur de la gestion durable des forêts. Il a par conséquent réaffirmé que l'achèvement complet de SmartStep est souhaitée et que ceci mènera vers l'atteinte d'une certification FSC totale et donc une gestion durable des forêts.

4.1.6 Légaliser les marchés informels – Impacts du FLEGT sur les petits cultivateurs

Dr. Benno Pokorny
Université de Freiburg, Allemagne

Dans son exposé, M. Pokorny a affirmé que le gros des efforts déployés en vue d'une gestion durable porte essentiellement sur les objectifs environnementaux et économiques et qu'on pense à tort que ceux-ci mèneront automatiquement vers les besoins des populations locales. La légalisation crée souvent des conditions incompatibles avec les capacités locales avec un succès limité pour inclure les populations locales. Il a par ailleurs fait observer que les mécanismes légaux et institutionnels ne sont pas suffisamment attrayants pour les pauvres habitants de la forêt et trop éloignées pour des réalités locales. En guise de réponse à ceci, (i) les populations locales continuent à exploiter les forêts de manière traditionnelle (et – comme conséquence d'une « amélioration » des cadres juridiques - changement vers l'illégalité) ; (ii) arrêtent leur utilisation des ressources de la forêt (en cas d'application efficace de la loi) ; (iii) peuvent devenir dépendantes des ONG (ont besoin de surmonter les obstacles techniques, juridiques et institutionnels ; ou (iv) collaborent même plus intensément avec – des exploitants forestiers clandestins. En conclusion, il a soutenu que la gestion des forêts telle que définie par la loi exige des capacités et des ressources qui ne sont pas disponibles au niveau local et a par conséquent tendance à exclure les populations locales des marchés légaux. Il a par ailleurs ajouté que les efforts actuels en vue d'une normalisation et de la légalisation de l'utilisation commerciale des forêts peut générer des avantages locaux, toutefois ils sont limités et discutables, en particulier à long terme. Il a proposé de reconnaître légalement les droits traditionnels au bail, à l'accès et à l'utilisation et de légaliser les moyens locaux d'utilisation de la forêt.

4.1.7 FLEGT et forêts communales – Opportunités de marchés locaux du bois

M. Louis Bernard CHETEU
Centre Technique de forêts communales, Cameroun

Au Cameroun, une forêt communale est classée comme une forêt permanente avec la commune comme propriétaire du titre foncier. Ces domaines forestiers sont gérés et utilisés par la commune sous le contrôle du ministère des Forêts. Tous les produits forestiers provenant de ces forêts sont la propriété de la commune. A ce jour, seules 8 forêts ont été classées comme des forêts communales couvrant une superficie de 190.000 hectares. Comme le FLEGT couvre tous les produits ligneux d'un pays, les forêts communales sont également concernées. Jusqu'ici, aucune forêt communale n'a pas

encore visé les marchés internationaux. Néanmoins, les communes chercheront à se conformer au FLEGT et s'efforceront à atteindre les objectifs nécessaires. Il est toutefois attendu que pour des raisons de coûts, un processus de vérification FLEGT ne sera pas engagé afin de satisfaire les exigences locales. M. Cheteu a spécifié le problème du FLEGT pour les forêts communales en prenant deux exemples :

- (i) Exploitation contrôlée de la forêt communale par la communauté elle-même :
 - a. Le bois destiné à l'exportation aura besoin d'un permis FLEGT;
 - b. Il faudra une preuve de légalité pour le bois destiné au marché local ;
 - c. Pour le bois transformé en produit fini en vue de l'exportation, il n'existe actuellement aucune disposition aux termes du processus FLEGT. Ce scénario présente une lacune pour le bois illégal.
- (ii) L'exploitation contrôlée de la forêt communale par une entreprise:
 - a. Le bois exploité aux fins d'exportation exige un permis FLEGT ; toutefois les déchets de bois seront déversés sur les marchés locaux.

M. Cheteu s'est dit confiant que le FLEGT offre aux communautés et aux communes l'occasion d'être la principale source d'approvisionnement du bois légal pour les marchés intérieurs. Néanmoins, il a fait part de sa préoccupation sur la manière de contrôler les marchés informels et s'est demandé si le FLEGT aura un effet sur les mécanismes de répartition des prestations au sein de la commune. Il a en outre soulevé la question de savoir si le FLEGT induira le développement local.

4.1.8 Discussion

Dans les discussions qui ont suivi les exposés, un certain nombre de questions ont été soulevées:

- ✓ La question de savoir quel sort sera réservé au bois provenant des pays où les systèmes de traçabilité ne sont pas encore mis en place. Ce problème est essentiel pour le succès des processus FLEGT. L'assurance a été donnée que tout le bois sera vérifié au port d'embarquement. Le bois provenant d'autres sources et pays doit avoir une autorisation ou un certificat reconnu par le gouvernement. Un projet pilote pour suivre le bois à la trace dans trois pays, la RCA, le Cameroun et le Congo a été soumis pour approbation à la FAO.
- ✓ Dans le contexte du FLEGT, il est important de comprendre que seuls les pays producteurs et importateurs de bois font partie du processus, ainsi un pays tel que le Tchad n'est pas visé.
- ✓ Quel rôle la traçabilité joue-t-elle dans la certification FSC ? Le FSC a deux approches différentes de la certification : (i) Chaîne de la certification de traçabilité, et (ii) certification de la gestion des forêts. Les concessionnaires certifiés FSC adoptent le système de certification CoC du FSC afin d'étiqueter leurs produits avec la marque FSC le long de la chaîne d'approvisionnement. Aux termes de l'approche FLEGT, la traçabilité du bois est obligatoire.
- ✓ Qu'est-il advenu du processus AFLEG et quel lien a-t-il avec le FLEGT ? AFLEG a demandé aux gouvernements africains de s'associer aux discussions sur la légalité. Il n'a pas pris le commerce en compte, mais s'est limité au niveau politique. Avec le FLEGT, la perspective du commerce a été incluse dans les débats.
- ✓ Dans le contexte des petits cultivateurs, on a insisté sur le fait qu'une liberté juridique suffisante pour les petits cultivateurs doit être créée pour garantir leurs méthodes traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles.
- ✓ Dans beaucoup de débats sur les populations autochtones, on se réfère à leur utilisation de la forêt comme étant durable. Il est important de comprendre que cette image romancée ne reflète pas toujours la réalité. Face aux opportunités qui se présentent, ces communautés voudront aussi probablement exploiter leurs ressources à des fins commerciales et dans certains cas également de manière non durable et illégale. Il s'agit là d'un défi pour les ONG qui appuient ces communautés.
- ✓ Une explication de l'expression « mauvais acteurs » a été exigée. M. Pokorny a expliqué par « mauvais acteurs », il indique ceux qui font usage de l'opportunité d'exploiter (et de maltraiter) les communautés locales. Les exigences légales ne défendent pas souvent les droits des communautés locales comme elles sont soit géographiquement trop éloignées et/ou leurs capacités sont insuffisantes pour pleinement saisir la complexité des lois existantes et leurs droits.

- ✓ Dans le débat sur la légalité, la question de la légitimité doit être abordée. Les communautés locales ont besoin de se voir accordées leur droits traditionnels à l'accès et au bail. Elles doivent être consultées sur des questions touchant la gestion des forêts.
- ✓ Suite à l'exposé sur les forêts communales au Cameroun, la question s'est posée de savoir quelle était la différence entre une forêt communale et une forêt communautaire. Les forêts communales qui sont la propriété des communes et sont gérées par elles rentrent dans la classification des forêts permanentes. Les forêts communautaires sont des forêts appartenant à la communauté et ne sont pas dites permanentes; ainsi la terre peut être convertie en terre pour l'agriculture.

4.2 Groupes de travail

Trois groupes de travail ont été mis sur pied pour débattre des questions d'orientation : (i) Quelles sont les procédures nécessaires pour utiliser les valeurs ajoutées en complétant les systèmes de réglementation par les standards privés ? (ii) Est-il réaliste d'avoir seulement des gagnants dans le processus - quels sont les principaux défis ? (iii) Quelles sont les possibilités d'établir des liens respectivement au niveau national et régional ? Les membres des groupes ont été divisés en trois groupes : le groupe de l'administration, celui de la société civile et le groupe du secteur privé pour refléter les opinions des divers acteurs.

4.2.1 Groupe 1 : « Administration »

- ✓ Les critères nationaux de légalité pour le FLEGT devraient être intégrés dans les systèmes standards privés.
- ✓ En prenant en compte les mécanismes de contrôle légal pour la certification et l'approche FLEGT, des possibilités et des raccourcis devraient être prévus pour éviter des doublons et consacrer les ressources limitées disponibles aux critères qui n'ont pas encore été couverts par les audits de certification.
- ✓ En ce qui concerne une feuille de route, le groupe a proposé que tout d'abord le gouvernement a besoin de définir le cadre de la légalité qui est conforme aux exigences nationales. Ils ont en outre proposé de réfléchir à un label COMIFAC qui garantit la légalité et la conformité avec la législation nationale du produit. Dans ce contexte, on a renvoyé à une réunion ministérielle en 2008 au cours de laquelle cette idée avait déjà été approuvée. De nouvelles consultations sur cette question auront lieu avec toutes les parties prenantes.

4.2.2 Groupe 2 : « Société civile »

- ✓ Créer des synergies entre les systèmes réglementaires et les initiatives standards privées, en vue de réduire les conflits de leadership et d'intérêts en faveur d'une gestion durable des forêts est une gageure. Pour le Bassin du Congo toutefois, cette utilisation des synergies serait possible puis que des initiatives sous -régionales telles que la COMIFAC et le PFBC sont déjà en place pour faciliter ces dialogues. Néanmoins ce processus a besoin d'être accéléré et devrait être appuyée par les partenaires au développement.
- ✓ L'échange régional des expériences et des idées doit être facilité dans la sous-région et avec les autres régions pour veiller à ce que les leçons apprises soient identifiées et intégrées dans ce processus.
- ✓ On s'est dit préoccupé par l'éventuel impact du FLEGT sur les marchés informels. Ces marchés ne génèrent pas d'importantes sommes d'argent qui cesseront d'être disponibles si le FLEGT est strictement mis en œuvre. Par conséquent, il pourrait y avoir des effets négatifs sur les populations locales, les entrepreneurs informels et les marchés. Dans ce contexte, la question s'est posée de savoir ce qu'il adviendra du bois illégal saisi. Une solution proposée a consisté à l'utiliser pour des projets publics.

4.2.3 Groupe 3 : « Secteur Privé »

- ✓ Le dialogue entre les promoteurs des mécanismes volontaires de certification et les initiatives réglementaires (FLEGT) se trouve à une phase critique. Ce dialogue devrait avoir lieu régulièrement pour garantir un enrichissement mutuel et une évolution cohérente des deux

instruments. Par ailleurs, ce dialogue devrait viser à intégrer les pays concernés de l'Afrique Centrale dans ce débat.

- ✓ Les moyens d'harmoniser ces deux instruments ont besoin d'être explorés au niveau des procédures, mais particulièrement au niveau de la chaîne de certification des produits ligneux. Pour le FSC, les procédures de traçabilité sont basées sur les audits réguliers sur le terrain et les renseignements sur l'origine sont fournis aux consommateurs. Pour le FLEGT, il est prévu que la traçabilité sera systématique et permanente pour tous les produits ligneux d'un pays (relié à une base de données nationale obligatoire). Néanmoins, les renseignements ne sont suivis que jusqu'au port du pays exportateur.

5 JOUR 3 : STANDARDS COMME PROMOTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE

5.1 Exposés et Discussions

5.1.1 Mise sur pied de petites et moyennes sociétés forestières –l'approche MA&D

M. Marcel Useni Kembolo
FAO, RDC

M. Useni a présenté le concept de l'analyse et du développement du marché (MA&D) comme un instrument de soutien des communautés locales dans le processus d'identification et de valorisation des produits forestiers afin de générer des revenus et gérer durablement leurs ressources forestières comme de petits et moyens entrepreneurs. L'objectif est de renforcer les économies locales et d'accroître les revenus des communautés. L'approche consiste en trois phases principales : (i) un inventaire destiné à identifier les produits forestiers disponibles et d'analyser les capacités existantes des futurs entrepreneurs et d'identifier les produits qui sont déjà commercialisés ; (ii) Sélectionner les produits à commercialiser conformément aux critères sociaux, techniques, environnementaux et de marché ; et (iii) l'élaboration d'un plan d'affaires et une identification des besoins, des liens et des opportunités de coopération.

5.1.2 Les Standards SFM et une attention portée au changement climatique déclenchent une nouvelle stratégie de durabilité économique

Mme Caroline Blanchard,
Association Interafricaine des industries forestières, France

Selon Mme Blanchard, l'Europe est la plus grande consommatrice de bois dans le monde. Environ 25% du bois importé tandis que la demande s'oriente vers les produits finis qui n'ont besoin que d'être montés.

Le marché asiatique s'agrandit, mais il se concentre principalement sur les matières premières. Dans l'ensemble, les consommateurs européens sont sensibles aux aspects environnementaux et sociaux et exigent de plus en plus des produits ligneux certifiés et légaux. Afin de satisfaire les exigences du marché européen, la stratégie de l'IFIA consiste à améliorer l'utilisation des produits de déchets du traitement du bois et à s'engager dans les activités de stockage de carbone et de réduction des émissions.

Dans son exposé, Mme Blanchard a indiqué que le secteur forestier informel utilise environ la même quantité de bois que le secteur officiel. Il est par conséquent impératif de veiller à ce que le processus VPA FLEGT a également stimulé l'utilisation du bois légal sur les marchés intérieurs.

L'IFIA a initié un nouveau projet sur la « Transformation et les marchés Locaux dans le Bassin du Congo » (IFIA, ITTO, FAO). Au Cameroun, ce projet a quatre groupes de travail sur :

- Les stratégies d'investissement pour pousser la transformation du bois ;
- La taxation;
- Les barrières commerciales aux marchés régionaux ;
- L'Intégration des marchés informels dans l'économie locale

D'autres groupes seront formés dans d'autres pays de la région, c'est-à-dire en RDC.

5.1.3 African Eco-labeling Mechanism (AEM)

**Kelvin Khisa,
African Eco-labelling Mechanism Project, Kenia**

M. Khisa a présenté le Mécanisme Africain d'éco-label (MEA) comme un moyen de relever les défis au changement climatique et un instrument de promotion des exportations des produits africains. Il a indiqué que les écolabels constituent un moyen pour les entreprises de mesurer leurs performances et de commercialiser les certificats écologiques d'un produit. Pour les consommateurs, ils constituent un guide pour les décisions d'achat en fournissant des renseignements sur l'origine, le mode de production ou « le monde » derrière le produit. Les secteurs prioritaires du MAE comme un système de référencement pour les standards volontaires utilisés en Afrique sont pour le moment les eaux et forêts, la pêche, l'agriculture et le tourisme.

5.1.4 Les politiques publiques européennes d'approvisionnement en produits forestiers et les effets sur le marché des produits certifiés

**Sofie Tind Nielsen,
The Central Point of Expertise on Timber (CPET), United Kingdom**

Mme Nielsen a indiqué que le CPET est un organisme financé par le Royaume Uni et dirigé par ProForest avec l'objectif de fournir les renseignements sur les exigences de la politique d'approvisionnement en bois du gouvernement du Royaume Uni, des conseils sur la manière dont les acheteurs du secteur public et leurs fournisseurs peuvent respecter la politique et soutenir le gouvernement du Royaume Uni.

Au niveau de l'UE, plusieurs membres ont adopté des politiques d'approvisionnement en bois pour répondre aux préoccupations de l'exploitation forestière illégale et l'atténuation du changement climatique. En mars 2013, un règlement de « due diligence » sera mis sur pied pour interdire le placement du bois ou de produits issus de l'exploitation illégale sur le marché de l'UE. Ceci est un pendant aux efforts d'autres pays tels que les Etats Unis (Lacey Act) ou le Japon, la Norvège, l'Australie et d'autres. Ces réglementations ont déjà un important effet d'entraînement sur le secteur privé comme pour la vérification de la légalité, le permis FLEGT sera utilisé. Dans des pays où le FLEGT n'existe pas, d'autres preuves telles que les mécanismes de certification seront utilisées. Dans sa conclusion, Mme Nielsen en appelle à une plus grande coopération sur l'évaluation des mécanismes de certification afin d'harmoniser le processus de différentes politiques d'approvisionnement en bois en Europe.

5.1.5 Agriculture, huile de palme et entretien des forêts tropicales – Le rôle des standards de durabilité

**Dr Christopher Stewart,
HCV Resource Network, United Kingdom**

M. Stewart a informé que la production d'huile de palme enregistre une croissance très rapide tandis que 85% de la production ne provient que de deux nations de la forêt tropicale- l'Indonésie et la Malaisie. Dans le Bassin du Congo, la production d'huile de palme est répandue et certains grands projets d'expansion sont en train d'être mis sur pied. Toutefois, l'huile de palme a été un grand catalyseur de déforestation. En dehors des pertes de vastes forêts, l'expansion de l'huile de palme a selon M. Stewart d'importants effets sociaux et culturels négatifs. En réaction à une plus grande pression publique, l'industrie d'huile de palme a créé en 2004 la Conférence pour l'Huile de Palme Durable(CHPD). Un premier standard a été lancé en 2008 avec huit principes. En tant que partie de ces principes, les plantations existantes doivent tenir compte des espèces rares ou menacées et de la HVC tandis que les nouvelles plantations ne remplacent pas les forêts primaires ou des zones nécessaires pour maintenir ou accroître les hautes valeurs de conservation. A ce jour, il y a 19 producteurs certifiés qui couvrent environ 600.000ha.

5.1.6 Discussion

Dans les réunions-débats, des questions pourraient être davantage clarifiées:

- ✓ La question a été posée de savoir s'il y a besoin d'un autre label tel que le MAE. M. Khisa a attiré l'attention sur le fait que le MAE ne sera pas unique, mais qu'il va compléter les mécanismes existants. Il n'y aura pas de concurrence entre les initiatives existantes, mais si les autres standards le souhaitent, le MAE les reconnaîtra grâce à un processus spécifique. Le MAE est une initiative soutenue par l'Union Africaine (UA), le NEPAD, la Conférence Africaine pour la Consommation et la Production Durables (CACPD) et bien d'autres. Il a été en outre spécifié que l'unique valeur du MAE réside dans la combinaison des critères écologiques (ayant particulièrement trait au climat) et sociaux (des problèmes tels que le VIH) ainsi que la création d'une marque authentiquement africaine. Selon le MAE, il y a une demande sur les marchés, notamment sur les marchés internationaux, demande qui est aussi provoquée par le soutien politique des organismes ci-dessus.
- ✓ Sur la toile de fond du développement du secteur de l'huile de palme en Asie du Sud-Est, notamment en Malaisie et en Indonésie, la question a été posée de savoir quelles mesures étaient nécessaires pour prévenir ce scénario pour l'Afrique. Il a été rappelé que la demande d'huile de palme va s'accroître jusqu'en 2050 lorsque 9 milliards de personnes auront besoin de se nourrir sur la terre. Dans ce contexte et face aux défis mentionnés, un aménagement du territoire efficace et des standards de durabilité pour la production d'huile de palme sont indispensables. Le défi consistera à réduire l'impact de la production d'huile sur la biodiversité, la transgression des droits d'utilisation des terres et sa contribution au changement climatique. Dans ce contexte, l'on devrait néanmoins voir le côté positif du palmier à huile de palme tel que sa haute productivité d'huile à l'hectare.
- ✓ Quel est le lien entre la politique d'approvisionnement du Royaume Uni et le FLEGT ? Mme Nielsen a indiqué que les politiques publiques d'approvisionnement ont toutes commencé par l'exigence de légalité. La politique d'approvisionnement du Royaume Uni est censée être une étape de la légalité vers la gestion durable des forêts. D'où il s'ensuit que les pays de la région devraient être encouragés à s'engager dans le processus FLEGT.
- ✓ Dans ce contexte, la question s'est posée de savoir comment le Royaume Uni garantit la durabilité si le FLEGT n'inclut pas des critères de durabilité. Toutefois, le FLEGT et les critères de durabilité ne s'entrecroisent pas puis que des dispositions sont prises pour la santé, la sécurité et d'autres sujets. Il est probable que certaines questions telles que celle de la biodiversité ne seront nécessairement pas incluses. Des études ont toutefois montré que si toutes les lois applicables en Afrique étaient respectées, la plupart des exigences de durabilité seraient satisfaites.

6 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DANS LE DISCOURS DE CLOTURE

Dr Dietmar Schorlemer
Programme GIZ “d’Appui à la COMIFAC”, Cameroun

Dans son discours de clôture, M. Schorlemer a rappelé aux participants la pertinence du thème de la gouvernance forestière et des standards de durabilité pour la région. Le Bassin du Congo représente le deuxième couvert forestier après la Région de l’Amazonie et joue par conséquent un rôle crucial dans le contexte des efforts internationaux déployés pour le changement climatique et aux niveaux régional et national, il constitue un moteur pour les économies locales, les moyens d’existence et la conservation de la biodiversité. Il a invité l’auditoire à mettre à profit la dynamique qui a été créée lors de l’atelier pour s’approprier l’idée d’utiliser durablement les ressources forestières de manière économiquement, écologiquement et socialement durable. Il a insisté sur le fait qu’une fois de plus les résultats de l’atelier mettaient l’accent sur la nécessité d’un aménagement intersectoriel global du territoire au niveau national et régional, aménagement qui pourrait appliquer les instruments mis au point par des standards de durabilité tels que le concept de haute valeur de conservation (HVC). Dans ce contexte, il est également nécessaire d’intégrer le concept « Paysages de Forêts Intactes » dans l’approche de la HVC. Il a en outre émis le vœu que la coopération visant à identifier les synergies entre les standards volontaires tels que le FSC ou le PEFC et les approches réglementaires (par exemple REDD+, FLEGT, directives sur l’approvisionnement) entre les pays producteurs, les pays qui transforment et les pays consommateurs devrait être intensifiée et utilisée pour garantir un impact maximum pour promouvoir une gestion légale et durable des forêts et des structures des échanges. A ce niveau, la COMIFAC doit jouer un rôle important en qualité de médiateur et de facilitateur. De manière générale, il a rappelé que les standards ont été confirmés comme d’importantes garanties pour la gestion durable des forêts et la gestion de la chaîne d’approvisionnement. Dans l’avenir, ceux-ci joueront un rôle de plus en plus crucial dans le contexte du REDD+ et d’autres mécanismes PSE. Ici le Bassin du Congo jouera un rôle de premier plan au niveau international et mettra à profit son avantage compétitif en tant que région ayant un haut couvert forestier. M. Schorlemer a souligné le potentiel économique et social dont dispose la région pour devenir le fer de lance pour la certification forestière tropicale et la forêt tropicale durablement gérée. Une fois de plus, le rôle de la COMIFAC est important pour harmoniser les efforts au niveau régional. .

M. Raymond Mbitikon
Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Cameroun

Dans son discours de clôture, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Mbitikon a félicité les participants à l’atelier pour leurs contributions actives et fructueuses. Il a récapitulé en disant qu’il y a divers moyens et opportunités pour que les approches réglementaires et les standards volontaires tirent profit les uns des autres. Toutefois, le débat devrait se poursuivre au niveau régional pour s’assurer que la dynamique créée lors de l’atelier sera employée à bien. Il a proposé que le Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière présidé par la COMIFAC se charge de certains sujets et thèmes débattus lors de l’atelier pour veiller à ce que des solutions et des résultats sont obtenus au niveau sous-régional. Il a rappelé aux participants que la COMIFAC est un véhicule de participation régionale approprié et s’est dit prêt à faciliter un tel débat.

Liens:

<http://www.gtz.de/de/themen/uebergreifende-themen/sozial-oekostandards/33062.htm>

<http://www.gtz.de/de/themen/uebergreifende-themen/sozial-oekostandards/16975.htm>

ANNEXE I : PROGRAMME DE L'ATELIER

Atelier international sur le thème

“GOUVERNANCE FORESTIERE ET STANDARDS POUR UNE GESTION DURABLE”

Kinshasa, RDC 29 Septembre au 1er Octobre 2010

Objectifs

L'atelier de 3 jours a pour objectif de réunir les acteurs nationaux et internationaux ainsi que les décideurs dans un contexte multi-acteurs dans le but de :

- Explorer les synergies entre les approches réglementaires et les standards volontaires et mieux comprendre comment les nouvelles réglementations dans les pays importateurs peuvent avoir un impact sur les pays producteurs/ systèmes standards volontaires
- faire progresser les connaissances dans l'application des standards volontaires et des mécanismes connexes, comme des instruments de gestion durable.
- approfondir les connaissances sur l'évolution récente du marché sur les marchés mondiaux.

Les participants discuteront sur la base des contributions d'experts pour promouvoir un aménagement du territoire durable des forêts et de l'agriculture au niveau régional.

Jour I – 29 Septembre 2010

« Certification forestière - aménagement des terres & la conservation transfrontalière des forêts »

08.00 **Inscription des participants**

09.00 **Cérémonie d'ouverture** (M. Essel, GTZ; Mme. Shaw, US DoS, M. Haas, BMZ; M. Grenier, PFBC; Mr. Mbitikon, COMIFAC; Ministre RDC)

09:30 **Session 1: Présentations**

Exposés introductifs de concepts dans le contexte de la Biodiversité et des changements climatiques (FHVC, PES, REDD+) et sur les synergies potentielles entre le niveau national/approches régionales et les projets sur la certification.

1. Concept Haute Valeur de Conservation (HVC)

Présentations des experts de 15 min. chacune:

- *HVC et aménagements des superficies forestières (R. Robertson, FSC Int.)*
- *HVC et concept “paysage de forêts intactes” (M. Kaiser, Greenpeace Germany)*
- *Evaluations HVC dans les concessions forestières (C. Blanchard, IFIA)*

Questions principales:

- Quels sont les mécanismes possibles pouvant améliorer la mise en place des forêts HVC dans les concessions certifiées et les forêts communales au niveau national et régional ?
- Quel est le statut actuel et quelles sont les expériences de la mise en place des forêts HVC dans le Bassin du Congo?
- Comment peut-on ajusté ce concept au processus d'aménagement du territoire?
- Le concept « paysage de forêts intactes » peut-il être intégré dans l'évaluation des HVC?

Discussions (30 min.)

- 10:45** **Pause café**
- 11:15** **2. Concept de paiement pour les services environnementaux (PSE) avec un focus sur REDD+ dans le Bassin du Congo**
- Présentations des experts de 15 min. chacune
- *Vue d'ensemble des mécanismes de marché publique et privé (C. Ndikumagenge, IUCN)*
 - *REDD+, gestion forestière durable & aménagement du territoire (M.d. Galbert, World Bank)*
 - *REDD+ et Aménagement du territoire: Développement des systèmes de la cartographie et du suivi (B. Hugel, UNREDD)*
- Questions principales:
- Dans quelle mesure les standards de durabilité peuvent favoriser la viabilité des mécanismes de PSE publics et privés?
 - *Quels sont les potentiels et défis du secteur privé par rapport au REDD+ ?*
 - *Comment les initiatives standards peuvent-elles améliorer le processus REDD+*
- Discussions** (15 min.)
- 12.15** **Déjeuner**
- 13.45** **Session 2 : 3 Groupes de travail sur les concepts introduits**
- Questions d'orientation pour les discussions:
- Comment chacun de ces concepts pourrait-il guider l'aménagement intersectoriel du territoire (national & transfrontalier)?
 - Quels sont les potentiels / les challenges des mécanismes dans le Bassin du Congo? Quelles pourraient-être les prochaines étapes?
 - Quelle coopération entre l'administration, le secteur privé, et les systèmes standards peut-elle faciliter le processus?
 - Comment les concepts FHVC, PES & REDD+ peuvent-ils atteindre un système d'aménagement durable intégré?
- Résultats attendus:**
- La connaissance des concepts FHVC, PSE et REDD+, du rôle des standards durables, des impacts sur l'aménagement du territoire est améliorée
 - Des recommandations pour favoriser l'appropriation par les gouvernements sont établies
 - Les défis actuels ainsi que les options possibles pour la coopération et les prochaines étapes sont identifiés par les participants.
- 15.00** **Pause café**
- 15.30** **Présentation des résultats des groupes de travail** (15 min./groupe), **Discussions** (15 min./groupe)
- 17.00** **Synthèse** (Modérateur)
- 17.15** **Fin de la journée**
- 19.00** **Dîner avec réception** (SE COMIFAC)

Jour II – 30 Septembre 2010:

« Le processus FLEGT et les standards volontaires comme instruments pour réduire l'exploitation forestière illégale et le commerce associé »

- 09.00** Introduction de l'agenda des travaux de la journée (SE COMIFAC)
- 09.15** Présentations des experts (15 min. chacune)
- *Pourquoi des standards volontaires? – Systèmes des standards comme outils de la gestion (C. Schmitz-Hoffmann, GTZ)*
 - *Développement de systèmes de traçabilité nationale (S. Ebia Ndongo, MinFOF Cameroun)*
 - *Approche FSC, de la légalité à la gestion forestière durable (E. Hakizumwami, FSC Africa)*
 - *FLEGT et certification forestière volontaire – Appui concerté pour l'amélioration de la gestion forestière durable (E. Heuse, FLEGT Special Envoy en RDC)*
- 10.15** Pause café
- 10.45** Présentations des experts (15 min. chacune)
- *Liens entre la légalité à la durabilité (J. Nkoulou, Rainforest Alliance)*
 - *Légalisation du marché informel – impacts du FLEGT sur les petits exploitants (B. Pokorny, University of Freiburg, Germany)*
 - *Le commerce du bois FLEGT sur les marchés nationaux - point de vue des utilisateurs des forêts communales (L.B. Cheteu, Communal Forest Association, RDC)*
- 11.30** Discussion en plénière
- 12.15** Déjeuner
- 13.45** Session 2: Groupes de travail
- Questions d'orientation:
- Quelles sont les procédures nécessaires pour utiliser les valeurs ajoutées en complétant les systèmes de réglementation par les standards privés ?
 - Est-il réaliste d'avoir seulement des gagnants dans le processus - Quels sont les principaux défis?
 - Quelles sont les possibilités d'établir des liens respectivement au niveau national et régional.
- Résultats attendus: Recommandations pour une feuille de route pour les prochaines étapes
- 15.30** Pause café
- 16.00** Présentation des résultats des groupes de travail et discussion
- 17.00** Fin de la journée

Jour III – 1 Octobre 2010

« Standards comme promoteurs du développement durable et du commerce »

- 09.00** Introduction de l'agenda des travaux de la journée (SE COMIFAC)
- 09.15** **Session 1: Présentations des experts** (15 min. chacune):
- *Développement des petites entreprises – FAO concept de « l'analyse et le développement des marchés (A&DM) » et les initiatives des standards (M. Useni, FAO RDC)*
 - *Réseaux de commercialisation - Africa Wood for Life Initiative (C. Blanchard, IFIA)*
 - *Introduction d'un label Eco Africain comme système de référence pour les produits africains (K. Khisa, African Eco Label Mechanism Project)*
 - *Politiques européenne d'approvisionnement public pour les produits du bois et les impacts sur le marché des produits certifiés (S. Tind Nielsen, Central Point of Expertise on Timber (CPET))*
 - *Huile de palme durable et l'entretien des forêts tropicales - standards durables comme garantie de rendre les deux possibles (C. Stewart, Pro Forest)*
- 10.30** **Pause café**
- 11.00** **Synthèse** (Modérateur)
- 11.15** **Session 2: Discussion en plénière**
Pendant la discussion en plénière les questions suivantes serviront d'orientation aux intervenants:
- Quelles sont les tendances actuelles qui concernent l'approvisionnement durable et le financement alloué à l'environnement ?
 - Bonnes pratiques et perspectives - Que font les grandes entreprises? Comment sont utilisés les standards de durabilité pour les bénéfices à long terme et pour la compétitivité?
 - Comment changent actuellement les politiques d'approvisionnement dans les pays consommateurs? Quelles sont les implications pour les producteurs?
 - Que peut atteindre les systèmes de « benchmarking »?
 - Que peuvent faire conjointement les systèmes standards et de processus de réglementation en faveur d'un développement économique durable?
- Résultats attendus:
- Echange d'expériences sur la demande croissante de produits certifiés et l'évolution vers une économie verte.
 - Amélioration des connaissances sur la pertinence des standards de durabilité pour un développement et un approvisionnement durable.
 - Meilleure compréhension des liens entre les politiques de passation des marchés européens et les entreprises agro-forestières dans le Bassin du Congo.
- 13.00** **Déjeuner**
- 14.00** **Conclusions / Perspectives** (GTZ, SE COMIFAC)
- 14.45** **Mot de clôture** (SE COMIFAC, Ministre RDC)
- 15.00** **Fin de l'atelier**

ANNEXE II : LISTE DES PARTICIPANTS



COMIFAC / GIZ Atelier International

Liste des participants

Atelier international sur le thème « Gouvernance forestière et standards
pour une gestion durable »

29 Septembre au 1er Octobre 2010

N°	Nom	Organisation/Pays	Fonction
1.	Andrea CEDERQUIST	Greenpeace Allemagne	Avocate pour la Biodiversité
2.	Benno POKORNY	Albert-Ludwig Universität, Allemagne	Rechercher
3.	Bienvu NGOY	CEFDHAC	Président
4.	Briand MINTYENE	Ministère de Forest et de la Faune (MinFoF), Cameroun	Représentant du Directeur
5.	Bruno HUGEL	UNREDD, RDC	Envoyé Spécial
6.	Bruno PERODEAU	WWF CARPO, RDC	Conseiller Foret
7.	Carlos DEWASSEIGE	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale, RDC	Coordinateur régionale de la FORAF
8.	Caroline BLANCHARD	Interafrican Forest Industries Association (IFIA)/ International Technical Tropical Timber Association (ATIBT)	Gestionnaire du projet
9.	Christian HAGEMANN	GTZ Program Social and Environmental Standards	Conseiller d'MEA
10.	Christopher STEWART	ProForest / HCV Resource Network	Directeur Associe / Gestionnaire du réseau
11.	Cleto NDIKUMAGENGE	Union International pour la Conservation de la Nature (UCNI), Afrique de l'EST et Ouest	Facilitateur Délégué du PFBC
12.	Cornelia SEEGER	GTZ Program « Politique International des Forêts », Allemagne	Coordnatrice PFBC

13.	Daniel HAAS	Ministère Allemand de la coopération économique et du développement (BMZ)	Chef Délégué de la Division 316, Environnement et utilisation durable des ressources naturels
14.	Danièle FOUTH	GIZ d'appui à la COMIFAC, Cameroun	Conseiller
15.	Dietmar SCHORLEMER	GIZ d'appui à la COMIFAC	Chef de programme
16.	Edouard ZAMA	RDC	Point Focal FLEGT / Certification
17.	Elie HAKIZUMWAMI	Forest Stewardship Council (FSC), Cameroun	FSC Directeur Régional d'Afrique
18.	Ellen SHAW	Department of State, Etats Unies	
19.	Emmanuel HEUSE	Coopération Technique de la Belgique (CTB), RDC	Facilitation FLEGT
20.	Fanny RODRIGUEZ	SIFORCO, RDC	Gestionnaire Environnement
21.	Francoise VAN DE VEN	Timber Industry Association, RDC	Directeur
22.	Gaston GRENIER	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)	Facilitateur Canadien
23.	Gilbert KAYA	RDC	Point Focal Certification
24.	Gordian FANSO	FSC International, Allemagne	Responsable du projet
25.	Guy MERCIER	High Commission of Canada, Cameroun	Conseiller et Chef de la Coopération Canadienne,
26.	Hans SCHIPULLE	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)	Facilitation Allemand sortant
27.	Irène WABIWA KYEMBWA	Greenpeace Afrique, RDC	Forestier Campaigner
28.	Jaques TUNGUNI	RDC	Coordinateur COMIFAC, RDC
29.	Jaroslav TYMRAK	PEFC International, Suisse	Chef Cellule Technique
30.	Jean Etienne MORGANT	BIVAC, Partenaire de Bureau Veritas, RDC	Responsable des Opération
31.	Jervais NKOULOU	Rainforest Alliance, Cameroun	SmartWood Représentant
32.	John FLYNN	USAID CARPE, RDC	Directeur Regional USAID Carpe
33.	Kapupu DIWA MUTIMWANA	Réseau des populations autochtones et locales d'Afrique Centrale (REPALEAC), RDC	Coordinateur Régional
34.	Karine JACQUEMART	Greenpeace International, Pays Bas	Coordinateur pour les Forêts Africaines
35.	Kelvin KHISA	African Eco Labeling Mechanism (AEM), Kenia	Directeur Exécutive
36.	Lars EKMAN	Ambassade Norvège, Angola	Conseiller pour la développement
37.	Louis Bernard CHETEU	Centre Technique pour les forêts communaux, Cameroun	Directeur Technique

38.	Marcel USENI	Food and Agriculture Organisation (FAO),RDC	Coordinateur National
39.	Marie Louise ELLA B.		Focal Point Certification
40.	Martial PAGE	Ambassade du Canada, RDC	Chef de Mission
41.	Martin BOSTROEM	Banque pour le développement d'Allemagne, KfW	Chargé de projet principal Afrique Sub-Saharienne
42.	Martin TADOUM	Secrétariat Exécutive de la COMIFAC	Secrétaire Exécutif Adjoint
43.	Michel DE GALBERT	Banque Mondiale, Etats Unies	Senior Expert Forets
44.	Michel PRE	Ambassade de la France, Gabon	Responsable régional Coopération France
45.	Nene MAINZANA	Réseau des communicateurs de l'environnement (DRC)	Coordinatrice Nationale
46.	Peter SCHAUERTE	GIZ d'appui à la COMIFAC, Cameroun	Conseiller Technique
47.	Pierre METHOT	World Resource Institute, Etats Unies	Directeur Afrique Centrales
48.	Philippe DUCHOCHOIS	Coopération France	Conseiller Ministère
49.	Raymond MBITIKON	Secrétariat Exécutive de la COMIFAC	Secrétaire Exécutif
50.	Raymond NDOMBA NGOYE	Ministère des eaux et forets, de la pêche, du Reboisement charge de l'environnement et de la protection de la nature	Point Focal FLEGT
51.	René NGONGO	Greenpeace Afrique, RDC	Senior Forest Campaigner
52.	Richard ROBERTSON	FSC International, Allemagne	Gestionnaire Politique
53.	Samuel EBIA NDONGO	Ministère de la Forêt et de la Faune au Cameroun	Directeur
54.	Samuel MAKON	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)	Facilitation Allemand en sortant
55.	Sandra HIEKE	Greenpeace International	
56.	Sofie Tind NIELSEN	Central Point of Expertise for timber procurement (CPET), Royaume Unies	Gestionnaire projet
57.	Stefan ESSEL	GTZ Program Social and Environmental Standards, Germany	Cadre de program
58.	Sylvain NZE NGUEMA	Directeur General adjoint des Eaux et Forêts;	Focal Point FLEGT
59.	Tal MOULNANG	Tchad	Coordinateur National
60.	Théodore MBARO	Ministère de l'environnement, des eaux, forêts, chasses et pêches Central African Republic	Point Focal Certification Directeur Général des Eaux Forêts Chasse et Pêche

61.	Thomas PICHET	European Forest Institute (EFI)/ EU FLEGT Facility, Finlande	Legality Assurance System Expert
62.	Thorsten HUBER	GIZ d'appui à la COMIFAC	Conseiller Technique
63.	Yannic DECLEIRE	GIZ ProPSFE, Cameroun	Conseiller Technique
64.	Yvonne SANSA		

ANNEXE III : BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS



COMIFAC / GIZ Atelier International

Atelier international sur le thème « Gouvernance forestière et standards pour une gestion durable »

29 Septembre au 1er Octobre 2010

Biographies des intervenants

Richard Robertson, Policy Manager, FSC International

Richard Robertson est le Policy Manager du FSC pour la Gestion des Forêts et du Bois Contrôlé (GF) et il occupe ce poste depuis le 1er août 2010. Il a pour principales attributions l'élaboration et le soutien des politiques et standards du FSC dans le domaine central de la certification de la gestion forestière et du bois contrôlé. M. Robertson représente également le FSC à l'extérieur pour des problèmes tels que la légalité, l'approvisionnement public et la biodiversité.

Avant d'occuper ce poste, M. Robertson travaillait comme policy manager en charge de la coordination et de l'élaboration des standards nationaux FSC au niveau mondial et continue de coordonner ce domaine de travail pour le moment, y compris les processus des Standards sous-régionaux du Bassin du Congo.

Il a fait partie du réseau FSC au cours des sept dernières années en tant que consultant auprès du FSC IC et membre du personnel de FSC, Royaume Uni. Il a mené des études internationales y compris sur les Hautes Valeurs de Conservation en Chine et en Russie, le bois Contrôlé dans le Bassin du Congo et la certification forestière en Malaisie.

Agent forestier de formation réunissant plus de 15 ans d'expérience, M Robertson dispose d'une vaste expérience pratique de la gestion des forêts accumulée dans des petits projets forestiers et des marchés locaux de produits ligneux ainsi que des conseils sur les politiques forestières nationales, les incitations pour une gestion responsable des forêts et des initiatives publiques d'approvisionnement en bois.

Martin Kaiser, chef de la politique climatique internationale, Greenpeace

De 1989 à 1997, Martin Kaiser a travaillé à l'ESRI GmbH, Kranzberg, sur l'organisation et la gestion des systèmes d'Information géographique ainsi qu'à l'Agence Environnementale Fédérale Allemande (UBA) et à l'Agence Bavaroise des Forêts et de la Sylviculture, sur la recherche des écosystèmes forestiers, l'inventaire et la conservation de la nature. M. Kaiser a travaillé sur des projets pour le compte de l'Office d'Evaluation des Technologies du Parlement Allemand, à Bonn, sur la biodiversité et les pays en développement. De 1997 à ce jour, M. Kaiser a été le premier secrétaire du groupe de travail FSC allemand pour promouvoir le bois provenant des forêts écologiques et

gérées socialement équitable. Depuis 1998, il travaille chez Greenpeace en qualité de campaigner pour les Forêts et la Biodiversité, ainsi que comme projet et campagne leader à Greenpeace Allemagne et à l'international. De 2008 à 2009, Martin Kaiser a été le coordonnateur de la politique climatique pour Greenpeace International. Depuis 2010, Martin Kaiser coordonne les politiques climatiques et la REDD+ pour Greenpeace Allemagne.

Cleto Ndikumagenge, Facilitateur adjoint du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Cleto est titulaire du diplôme en ingénierie industrielle, génie rural, eaux et forêts et d'un master en gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux. Dans les tropiques il a une expérience de plusieurs années dans beaucoup de pays africains et travaillait souvent dans divers projets forestiers de la Banque Mondiale et de la FAO. A partir de 2007, il a travaillé à l'UICN comme le coordonnateur du Programme de Conservation Forestière pour l'Afrique occidentale et centrale. En octobre 2010, il est devenu le facilitateur adjoint du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Cleto est membre du Groupe Consultatif de la Société Civile pour l'ITTO (GCSC) et coordonnateur adjoint du Réseau International RIAT.

Michel de Galbert, spécialiste principal des Forêts Banque Mondiale

Avant d'être nommé à la Banque Mondiale, il était directeur général du Centre d'Appropriation des Forêts, département du Rhône-Alpes pour environ dix ans avant d'être directeur général de l'Office National des Forêts (ONF) à Bourges (France). Dans le passé, il avait déjà occupé d'importants postes à responsabilité dans les directions agricoles et les ministères en France et à l'étranger. Certains de ses centres d'intérêt sont l'effet de serre et les forêts (il est auteur du livre : "Le défi forestier", 2006), la sylviculture proche de la nature et la certification de la bonne gestion des forêts. Il a acquis une expérience professionnelle au Brésil, au Cameroun, en République du Congo et en Guadeloupe.

Bruno Hugel, Conseil Technique en matière de carbone, UN REDD, RDC

Bruno a une expérience professionnelle de beaucoup d'années dans le domaine de l'environnement et de la planification. Il a travaillé comme conseiller en matière de renforcement des capacités pour VSO-CBO et comme consultant pour les conditions de vie durables pour Nature Uganda. Par ailleurs, il a été consultant et chef de projet auprès de la WWF pendant plusieurs années. Entre autres choses, il a été le chef de projet d'un projet communautaire de plantation d'arbres destiné à fournir la ville de Goma en bois de chauffage en créant des plantations d'arbres avec les agriculteurs locaux comme des solutions de rechange aux forêts du parc national et comme un instrument de lutte contre la pauvreté et de développement local. Depuis 2010, il est le conseiller technique carbone de la coordination nationale du REDD en RDC.

Carsten Schmitz-Hoffmann, Chef du service « Commerce et Standards Agricoles » à la direction de la Planification et du Développement, Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Coopération Internationale Allemande

Carsten dirige le service GIZ du Commerce et des Standards Agricoles qui comprend différents programmes et projets qui ont tous trait au commerce, aux standards et aux processus internationaux d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement. A ce titre, il est également le chef du Programme pour les Standards Sociaux et Environnementaux. Titulaire d'un diplôme en sciences politiques, avec pour centre d'intérêt les politiques de développement et la politique de développement, il est rentré à la GIZ en 2001 et a commencé à travailler à la division de l'Agriculture, de l'Alimentation, et des Pêches pour mettre sur pied et établir des Partenariats Publics et Privés (PPP) et des alliances stratégiques dans les secteurs des denrées agricoles. Entre autres, Carsten était impliqué dans la conception, la mise sur pied et la création des alliances telles que le Code Commun de la

Communauté Caféière (qui par la suite s'est institutionnalisé comme l'Association 4C), le projet PPDC en Côte d'Ivoire, (promotion axée sur les marchés de la production certifiée durable du cacao avec la Rainforest Alliance), le projet GRASP (« Bon risque basé sur les pratiques agricoles sociales » avec GlobalGAP) ou le projet d'Adaptation Mondiale des Petits Cultivateurs au Changement Climatique (AdapCC). En tant que chef du Programme GIZ pour les Standards Sociaux et Environnementaux, il coordonne les activités du Programme dans les denrées agricoles issues de la forêt, les standards sociaux, la transformation industrielle, les chaînes d'approvisionnement agricole et les standards pour les systèmes de production respectueux du climat.

Le Programme comprend une équipe de 18 experts dans le domaine du développement durable, le développement des standards et l'établissement des standards. Il est commandé et financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), mais reçoit également des financements d'autres bailleurs de fonds publics européens. En plus de ses compétences principales en matière de conseil, l'innovation et la gestion des connaissances, le Programme gère plusieurs projets fonctionnels de Partenariat Public Privé avec de nombreuses entreprises à travers le monde.

Elie Hakizumwami, directeur régional Bureau Régional FSC pour l'Afrique

Elie Hakizumwami est titulaire d'un master en gestion des ressources naturelles. Il a une expérience multidisciplinaire de 32 ans dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Depuis 1978, il a accompli plusieurs missions liées à la gestion des ressources forestières. En août 2010, il a été recruté au FSC après 13 ans (7 avec l'UICN et 6 avec le WWF) de service auprès du Bassin du Congo où il a occupé différents postes à responsabilité tels que la coordination des réseaux régionaux y compris l'initiative pour l'Utilisation Durable des ressources renouvelables (SUI), le Groupe Spécialisé pour les éléphants en Afrique (AfESG), le Global Forest & Trade Network (GFTN), le Regional Forestry Programme (WWF Afrique Centrale) et le Coordonnateur Régional pour l'Afrique Centrale.

Il a également milité pour la promotion du développement de la sylviculture responsable dans le Bassin du Congo à travers divers partenariats solides entre les principaux acteurs de la filière bois et les bailleurs de fonds. Il a participé à une série de rencontres internationales, régionales et nationales au cours desquelles il a eu l'occasion de plaider en faveur de la conservation et de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Elie a apporté son soutien à l'établissement des standards régionaux FSC pour le Bassin du Congo et a contribué à l'élaboration des instruments ayant trait à la conservation et à la gestion durable des forêts tels que le Rapid Assessment and Prioritization of the Protected Areas Management (RAPPAM) et le Protected Areas Management Effectiveness Tracking Tool (PAMETT), et l'Approche Paysage et l'adaptation des Principes, critères et indicateurs ATO/ITTO au contexte des pays du Bassin du Congo (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, RDC et Gabon).

Il a également mené une série d'études socio-économiques et environnementales destinées à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et le développement des communautés locales.

Emmanuel Heuse, Facilitation FLEGT, envoyé spécial FLEGT en RDC

Dans le cadre du fonds d'étude et d'expertise de la coopération belgo-congolaise, Emmanuel HEUSE assure la facilitation du processus FLEGT en République Démocratique du Congo depuis septembre 2009. Il s'efforce d'y informer et d'y associer autant que possible les différentes parties prenantes du secteur forestier aux travaux préparatoires à l'ouverture des négociations pour l'Accord de Partenariat Volontaire entre la RD Congo et l'Union européenne, laquelle est prévue à Bruxelles en octobre 2010. Auparavant, il a travaillé dans la promotion de la certification forestière indépendante et de la foresterie communautaire au Cameroun (1999 – 2006), puis pour le développement rural du Nord Equateur en RD Congo au sein de l'ONG congolaise CDI Bwamanda (2007 – 2008).

Jervais Nkoulou, Représentant SmartWood, **Rainforest Alliance**

Jervais Nkoulou est ingénieur forestier de formation. Il travaille pour le programme SmartWood de Rainforest Alliance depuis 3 ans, d'abord comme Représentant au Cameroun et actuellement comme coordonnateur Afrique. Dans ses fonctions, il est chargé de promouvoir la certification FSC, les services de vérification de la Rainforest Alliance, préparer et conduire les audits, puis collaborer avec les entreprises forestières et autres parties prenantes de la gestion forestière en Afrique et particulièrement dans le bassin du Congo. Avant cela, M. Nkoulou a travaillé au groupe Vicwood Thanry comme Ingénieur aménagiste puis au projet GEF Campo-Ma'an comme assistant de recherches.

Benno Pokorny, Directeur de recherches,, **Albert-Ludwigs-University of Freiburg**

Benno Pokorny a étudié les sciences forestières à l'université de Fribourg, Allemagne. Après l'obtention de sa thèse de PhD sur les forêts Nothofagus de deuxième croissance au Chili, il travaillait depuis 1998 au bureau régional du Centre de Recherche Internationale pour la Foresterie (CIFOR) à Belém, Brésil, qui mène des recherches sur la gestion forestière durable. Toujours en collaboration avec le CIFOR, il est depuis 2003 professeur adjoint à l'université de Fribourg, Allemagne. Dans le cadre de plusieurs projets internationaux de recherche, il étudie la question de savoir si et comment les ressources naturelles (en particulier les forêts et les arbres) dans les régions tropicales et sous-tropicales pourraient efficacement être utilisées en vue du développement durable au profit des populations locales.

Louis Bernhard Cheteu, Directeur Technique, Centre Technique de la Forêt Communale, **(CTFC) Cameroun**

M. Louis Bernard Cheteu, est Ingénieur Forestier, et titulaire d'un diplôme d'études Approfondies (DEA) en gestion durable des forêts, d'un Diplôme d'Aménagiste Forestier de l'Association Technique International des Bois Tropicaux (ATIBT), d'un Diplôme de Biologiste du Bois et de plusieurs autres attestations de formation en gouvernance forestière, en gestion scientifique des données, en production de l'information Agricole ,en changement climatique, en gestion des projets et en élaboration des projets obtenus tour à tour au Cameroun, au Nigéria, en République Démocratique du Congo, au Sénégal, en Belgique, en Autriche et en France; il exerce depuis 1999 comme Expert Forestier /Consultant/ Chercheur forestier /Enseignant orienté vers la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux africains et les changements climatiques. Depuis novembre 2009, il occupe le poste de Directeur Technique du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), maître d'œuvre du Programme d'Appui à la gestion durable des Forêts Communales au Cameroun (PAF2C).

Kelvin Khisa, cadre supérieur **African Eco Labeling Mechanism (AEM)**

Avant d'être recruté par l'AEM, M. Khisa a été le directeur adjoint du Kenya National Cleaner Production Centre (KNPC) pendant plus de 10 ans. Il est titulaire d'un master en Sciences et Technologies Environnementales. Pendant qu'il travaillait au KNPC, il s'occupait de la promotion de l'efficacité d'utilisation des ressources et de la production des produits d'entretien au sein des entreprises kényanes dans des secteurs économiques variés. Il a reçu une formation en matière d'atténuation et d'adaptation du changement climatique avec un accent particulier sur les Mécanismes de Développement Propre (MDP). Actuellement il est chargé du MDP qui est un mécanisme panafricain cherchant à promouvoir des modèles de consommation et de production durables sur le continent africain à travers l'attribution des labels écologiques. Le MDP cherche à promouvoir le commerce intra-africain et international dans le contexte d'un régime climatique changeant. Les premiers secteurs prioritaires du MDP sont l'agriculture, la pêche, la sylviculture et le tourisme.

Sofie Tind Nielsen, Project Manager, **Central Point of Expertise for Timber Procurement (CPET)**

Sofie est l'administrateur du Point Central d'Expertise sur le Bois(PCEB) du gouvernement qui appuie la mise œuvre et le respect de la politique d'approvisionnement en bois du Royaume Uni. Elle est titulaire d'un master en Aménagement durable du Territoire et en gestion des ressources naturelles et est biologiste de formation. Sofie a une expérience de terrain de plusieurs années acquise dans des projets de recherche sur les forêts tempérées et tropicales et a travaillé au ministère danois de l'Environnement avant d'être recruté au PCEB il y a quatre ans. Elle a une compétence et une expérience professionnelles dans le processus d'élaboration des politiques publiques d'approvisionnement en bois et de connaissances approfondies en matière de standards et de certification forestière.

Dr. Christopher Stewart, Directeur adjoint/administrateur de réseau, **ProForest/HCV Resource Network**

Christopher est l'administrateur du réseau des Ressources Haute Valeur de Conservation, qui est un organisme multi-acteurs mondial **qui œuvre à la préservation des valeurs essentielles sociales et environnementales des forêts et d'autres écosystèmes comme une partie de la gestion responsable des terres**. Le secrétariat du Réseau de Ressources HVC est assuré par ProForest, dont Christopher est le directeur adjoint. Il a une formation professionnelle en biologie, en écologie forestière et en physiologie des plantes et son expérience englobe la recherche sur le terrain en écologie, l'élaboration des cadres de conservation dans les standards de produits naturels, l'audit et la certification, la formation et le renforcement des capacités. Il a passé plusieurs années comme chef de projet dans les industries biopharmaceutiques et alimentaires, se spécialisant dans les cultures de haute valeur telles que les plantes et les huiles médicinales et a également travaillé pour l'administration du Royaume Uni dans laquelle il a géré le Programme de Technologies du Royaume Uni d'appui aux Technologies Environnementales, y compris l'élaboration des politiques et le financement de l'innovation technologique.

ANNEXE IV : DISCOURS D'OUVERTURE

Discours d'ouverture prononcé par Mme Ellen Shaw, Département d'Etat, USA

Excellences, Mesdames et Messieurs, merci pour l'occasion de participer ce jour. C'est un plaisir pour moi d'être ici. Nous venons juste de terminer deux jours de réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo et je dois dire que j'ai été satisfaite de voir les progrès accomplis au cours des huit dernières années depuis son lancement au Sommet Mondial sur le Développement Durable.

Il est devenu un véritable partenariat dans lequel chacun va dans la même direction en vue d'une durabilité à long terme des forêts de la région. Le fondement de ce partenariat est la confiance, le respect mutuel et l'objectif commun. Ceci également est le fruit du dialogue et de la collaboration que nous avons entretenus d'une manière continue sous la houlette du PFBC au cours des huit dernières années. Cela n'a pas été faciles, mais les gens se sont engagés et sont restés autour de la table même lorsqu'ils n'étaient pas d'accord. Grâce à cela, le partenariat constitue à présent un exemple pour les autres régions forestières. A mon sens, la réunion d'aujourd'hui peut marquer le début d'un dialogue sur la gouvernance forestière, avec ce qui semble être un ensemble de questions difficiles.

La clef réside dans le partenariat - véritable partenariat - et une volonté et un engagement politiques solides comme le roc de la part de tous pour transformer les défis en opportunités et d'obtenir tout ce que nous souhaitons tous pour la région: des écosystèmes sains et enfin des populations sécurisées et prospères.

Il m'a été demandé de dire un mot sur la loi américaine Lacey en vue de la discussion de demain sur l'exploitation forestière illégale et le FLEGT. Il s'agit d'une loi américaine qui est vieille de cent ans et qui a été amendée en 2008 pour interdire les importations de bois et de produits ligneux illégalement exportés des pays d'origine. Beaucoup de malentendus existent à propos de cette loi qui ne constitue que l'un des nombreux instruments que les Etats-Unis utilisent pour lutter contre l'exploitation forestière illégale. Il ne s'agit pas d'un mécanisme de certification et il met la charge de la preuve sur le gouvernement américain. Le temps ne me permet pas d'entrer dans les détails, mais il me suffit de dire que nous aurons le plaisir de parler avec les personnes concernées par cette loi. Nous élaborons un programme de vulgarisation et d'éducation sur la loi Lacey et toutes les idées sont les bienvenues.

Je vous souhaite bonne chance et du courage dans vos discussions de cette semaine!"

Discours d'ouverture de M.. Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutive de la COMIFAC

**Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo,
Monsieur le Représentant du Ministre de la Coopération Economique et du Développement de la République Fédérale d'Allemagne,
Monsieur le Représentant de la Commission Européenne,
Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour le Forêts du Bassin du Congo,
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations sous-régionales, internationales et des Bailleurs de Fonds,
Distingués Invités,
Mesdames, Messieurs,**

C'est un réel plaisir de se retrouver aujourd'hui dans cette salle de l'Hôtel Memling pour les travaux de l'atelier international sur la gouvernance forestière et les standards de durabilité dans le bassin de Congo.

Cet atelier va permettre aux différentes parties prenantes d'échanger leurs expériences et de dégager des leçons sur le processus de gouvernance forestière dans la sous-région.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de saluer la présence parmi nous, de son Excellence José ENDUNDO, Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la République Démocratique du Congo pour l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en acceptant de présider personnellement la cérémonie d'ouverture de cet atelier.

Aussi, voudrais-je saluer le nouveau facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, Monsieur Gaston GRENIER qui après sa prise de fonction avant-hier, a bien voulu se joindre à nous dans le cadre de cet atelier.

Enfin, je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les partenaires au développement, aux délégués de l'espace COMIFAC et aux invités ici présents dans cette belle salle de réunion de l'Hôtel Memling.

La présence massive des participants à suffisance l'importance et l'intérêt que chacune vous ne cesse d'accorder à la noble cause que nous rassemble aujourd'hui.

**Excellence, Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs**

Comme vous le savez, la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région font partie des défis majeurs auxquels les Etats du Bassin du Congo et la communauté internationale se sont engagés à relever. La Déclaration de Yaoundé de mars 1999, la signature en février 2005 à Brazzaville du Traité instituant la COMIFAC et l'adaptions du plan de convergence illustrent parfaitement la détermination de nos Chefs d'Etat à œuvre résolument pour la pérennité des forêts du Bassin du Congo.

Cet engagement des Chefs d'Etats a ainsi catalysé de nombreux processus sous régionaux de conservation et de gestion durable. C'est le cas du processus sur la gouvernance forestière mis en place pour faire face aux mauvaises pratiques de gestion des forêts, en l'occurrence l'exploitation et le commerce illégaux des ressources forestières.

En effet, l'exploration illégale des ressources forestières, le braconnage des espèces fauniques et le commerce y associé, sont autant de fléaux que fragilisent les efforts des pays d'Afrique Centrale pour parvenir à une gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

C'est pour cette raison que les aspects de légalité et de certification constituent des thématiques importantes pour la sous-région, qui reste par ailleurs le grand fournisseur de bois tropicaux sur la

marché internationale. Le plan de convergence sous-régional en fait une priorité, notamment en ses axes stratégiques 1 et 5.

**Excellence, Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs**

Après une décennie de la mise en œuvre de la déclaration de Yaoundé, vous conviendrez avec moi que les pays de l'espace COMIFAC ont pu en dépit parfois des difficultés et contraintes internes, mené des réformes et actions nécessaires pour garantir la bonne gestion de leurs ressources forestières. Les résultats enregistrés aujourd'hui par la sous-région dans le domaine de la légalité et la certification forestière est assez édifiante. En effet, cinq pays (le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine, le Gabon et la République Démocratique du Congo) sont engagés dans les Accords de partenariat Volontaire (APV) avec l'Union Européenne et on estime par ailleurs à 4.5 millions, la superficie forestière certifiée en Afrique Centrale. En plus, la COMIFAC a mis en place une Task Force sous-régionale sur la gouvernance forestière chargée d'appuyer le Secrétariat Exécutive pour le suivi des initiatives relatives aux questions de gouvernance forestière.

Ces avancées que nous félicitons tous ne devraient pas pour autant occulter certains problèmes se résumant à la multiplicité des initiatives de gouvernance forestière développées par les partenaires et qui parfois ne développent pas entre elles des mécanismes de reconnaissances mutuelle. Ces initiatives comme nous le savons engendrent des coûts économiques souvent élevés tant au niveau des opérateurs de la filière bois qu'au niveau des Etats. C'est pour cela qu'il est important d'organiser régulièrement des concertations entre des différentes parties prenantes pour échanger sur les procédures et les spécificités de chaque système et envisager des synergies.

Je me réjouis particulièrement de la tenue du présent atelier qui permettra entre autres d'explorer des synergies entre les approches réglementaires et les standards volontaires de gestion durable des forêts d'une part et améliorer la compréhension des mesures réglementaires des pays importateurs de bois d'autre part.

Je voudrais pour terminer exprimer toute la gratitude et la reconnaissance de la COMIFAC à la Coopération Technique Allemande (GTZ) pour l'appui multiforme apporté à l'organisation réussie de cette rencontre.

Je souhaite pleins succès aux présentes assises.

Je vous remercie.

Discours d'ouverture prononcé par M. Daniel Haas du ministère allemand pour la Coopération économique et le Développement (BMZ), Allemagne

Son Excellence Monsieur le Ministre José ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la République Démocratique du Congo

M. Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ; M. Gaston Grenier, nouveau facilitateur du PFBC ; Chers Participant et Collègues, Mesdames et Messieurs

Nous remercions le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour sa décision d'abriter cet atelier international sur "la gouvernance Forestière et les Standards de durabilité dans le Bassin du Congo" qui réunit un large spectre de parties prenantes au Bassin du Congo afin de promouvoir la compréhension des récentes tendances sur les marchés internationaux de bois et sur l'impact possible des nouvelles réglementations sur les pays importateurs et producteurs de bois et produits forestiers. Nous voulons étudier les **systèmes standards volontaires** et examiner et évaluer **l'application des systèmes standards dans les politiques de la COMIFAC et leur mise en œuvre dans ses pays membres**. Notre plus grand défi intellectuel au cours des jours à venir pourrait consister à explorer les synergies entre ces changements réglementaires d'une part, que ce soit au niveau national ou dans l'environnement du commerce mondial, et les standards volontaires appliqués sur le terrain d'autre part.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'expliquer brièvement pourquoi et dans quel contexte la Coopération Technique au Développement soutient cet atelier et pourquoi nous croyons que le contenu et le titre de cette entreprise de trois jours sont importants pour nous. A vrai dire, la grande réponse à l'invitation montre que ce jugement semble être largement partagé.

Les forêts tropicales du Bassin du Congo comprennent une immense richesse de flore et de faune et assurent une source d'existence à des millions de personnes- dont beaucoup sont des autochtones. La haute importance économique est essentielle à la lutte contre la pauvreté dans la région. Le fait que les forêts du Bassin du Congo soient le deuxième plus grand poumon de la planète et qu'elles soient ainsi de la plus grande importance dans les efforts pour atténuer le changement climatique est mondialement reconnu aujourd'hui. Le potentiel de ces vastes ressources naturelles est énorme, toutefois, les obstacles à la gestion durable et à la protection de ces ressources sont multiples. **La demande mondiale des produits forestiers** est en augmentation et les causes de la déforestation et de la dégradation l'emportent également dans le Bassin du Congo même si nous devons signaler que la déforestation actuelle est relativement faible par rapport à d'autres régions forestières tropicales. En même temps, la pression exercée sur ces écosystèmes uniques augmente.

La gestion durable des forêts est un instrument essentiel pour préserver les forêts du Bassin du Congo. Le gouvernement allemand a l'ambition de promouvoir la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo afin de préserver sa biodiversité et pour soutenir et renforcer son potentiel comme moteur de la lutte contre la pauvreté. La création de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a été essentielle à l'objectif visant à appuyer l'exploitation et la gestion durable des ressources forestières du Bassin du Congo. L'Allemagne soutient la création et le renforcement des capacités de la COMIFAC et la mise œuvre du plan de convergence régionale depuis des années. Parallèlement à sa mise en œuvre au niveau régional, l'action doit tout aussi bien être portée au niveau national. En République Démocratique du Congo et au Cameroun par exemple, la Coopération Allemande au Développement met en œuvre des projets bilatéraux qui appuient les ministères respectifs des Forêts, en garantissant toujours un lien avec le soutien régional de la COMIFAC. En plus de ceci, l'Allemagne met actuellement en œuvre des activités visant la promotion de la certification dans le Bassin du Congo à travers sa banque de développement, la KfW.

Au cours des trois dernières années, l'Allemagne dans son rôle de facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a essayé de capitaliser le potentiel de ce réseau volontaire multi-acteurs afin de promouvoir la coopération et l'harmonisation parmi le nombre croissant des membres collaborant étroitement avec la COMIFAC et ses dix pays membres. En vue d'une amélioration de la gouvernance forestière dans la région, au cours des deux derniers jours, le PFBC a réuni son Comité Régional Consultatif ici à l'hôtel Memling et à cette occasion a passé la facilitation au Canada et je suis heureux que le nouveau facilitateur, M. Gaston Grenier soit présent parmi aujourd'hui.

A présent, j'aimerais revenir sur le sujet de notre atelier. Nous notons que la demande générale de processus réglementaires (aménagement du territoire, systèmes d'assurance de la légalité, politiques publiques d'approvisionnement) et des standards volontaires de durabilité s'est accrue de manière

considérable et que leurs corrélations sont appelées à avoir une importance grandissante. Des systèmes réglementaires internationaux et nationaux offrent un cadre pour rendre la mondialisation plus durable. Ils fourniront des incitations pour une évolution vers une économie verte et durablement gérée. Je voudrais mentionner ici que le concept “d'économie verte” figure en bonne place dans la Déclaration ministérielle de la Conférence Panafricaine sur la Biodiversité qui s'est tenue récemment à Libreville du 12 au 17 septembre.

Je voudrais, à ce niveau, évoquer certains des développements et tendances que j'ai évoqués plus haut. L'expérience des dernières années a montré que le développement et la mise en œuvre des standards de durabilité (par exemple les mécanismes de certification) permettent à ce que la croissance économique n'intervienne pas aux dépens de la protection de la biodiversité et de la justice sociale. Les mécanismes de certification forestière avec leur objectif général de promotion de la gestion durable des forêts augmentent rapidement. (de 15% l'an). Dans le seul Bassin du Congo, la certification conforme aux standards du Forest Stewardship Council a enregistré une croissance notable atteignant 5 millions d'hectares en l'espace de 4 ans. Les mécanismes de certification forestière ont transformé les marchés de produits forestiers et se concentrent davantage à présent sur l'expansion de la certification dans les forêts tropicales.

Mesdames et messieurs, le REDD-plus a présenté des opportunités et des défis supplémentaires en vue d'accroître la valeur économique des forêts tropicales dans le contexte de l'atténuation du climat. Même si nous ne savons pas à présent si et quand les négociations d'un nouveau régime climatique international aboutiront à un nouveau mécanisme REDD+, nous pouvons de manière réaliste nous attendre à ce que les tendances actuelles vers l'apport des financements considérables pour « l'empressement du REDD » ainsi que les mécanismes pilotes de dédommagements se maintiendront. Afin d'améliorer la transparence et la coordination d'un nouveau financement important des programmes forestiers, au niveau international, au mois de mai de cette année, plus de 50 Chefs d'états et ministres ont lancé à Oslo le partenariat provisoire REDD+. Toutefois, la coordination aux niveaux national et régional semble également être d'une importance capitale pour aligner et harmoniser les activités REDD + avec d'autres processus et comprendre les liens et les éventuelles synergies. Pour donner un exemple, les projets du carbone de n'importe quel type (pour les marchés volontaires du carbone ou dans le cadre d'un futur régime climat/REDD+) nécessitent des systèmes de suivi, de déclaration et de vérification solides. Ici les systèmes standards pourraient jouer un rôle crucial pour assurer la liaison entre les futurs processus d'aménagement du territoire et les mécanismes de suivi du REDD+. Par ailleurs à travers le REDD+, on peut s'attendre à ce que les opérations certifiées de gestion forestière durable ainsi que la gestion des zones de conservation (nationales et transfrontalières) bénéficient d'une attention accrue comme ils constituent d'importants instruments pour permettre d'atteindre l'objectif global visant à garder les forêts tropicales debout.

Le **plan d'action UE /FLEGT** repose sur l'engagement propre des partenaires à introduire et à mettre en oeuvre des réformes pour faire progresser le cadre juridique, la gouvernance forestière et les systèmes de contrôle dans le Bassin du Congo pour vendre des produits forestiers sur les marchés européens et nationaux. Certains pays de l'Afrique Centrale sont actuellement “des précurseurs” parmi les pays exportateurs de bois, le Cameroun, la République du Congo et la République Centrafricaine étant parmi les premiers pays à jamais signer l'Accord sur le Partenariat Volontaire avec l'UE. Nous examinerons les synergies éventuelles entre les systèmes nationaux de traçabilité dans le cadre du FLEGT et les standards privés qui tous les deux visent à prouver que le bois ne provient pas effectivement d'activités d'exploitation forestière illégale.

L'autre tendance extérieure que nous devons prendre en compte pourrait s'appeler « approvisionnement vert ». En tête des demandes changeantes des consommateurs privés figurent également le secteur privé et les politiques publiques d'approvisionnement en Europe qui exigent de plus en plus des produits forestiers durables prouvés par des mécanismes de certification forestière. Par exemple, la directive fédérale allemande d'approvisionnement en bois exige que les bâtiments publics n'utilisent que des produits forestiers qui ont été certifiés par le FSC, le PEFC ou d'autres standards équivalents.

Mesdames et Messieurs, nous devons prendre en compte plusieurs tendances difficiles qui fournissent un cadre pour la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo aujourd'hui et dans un avenir proche. Je me réjouis à l'avance d'un atelier vivant qui nous permettrait de comprendre davantage comment ceci pourrait efficacement être rationalisé pour maximiser les impacts positifs que toutes nos activités sont susceptibles d'avoir sur l'amélioration de la gouvernance forestière et le développement durable dans le Bassin du Congo.

ANNEXE V : INFORMATION SUR L'ATELIER

Informations générales sur l'atelier international

« GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET NORMES DE DURABILITÉ »

I. Contexte

La promotion d'une gestion durable des forêts est considérée comme étant d'une importance cruciale pour préserver les forêts tropicales humides en tant que hauts lieux de la biodiversité, espace de vie des populations indigènes, ressource importante pour le développement économique et « poumon vert » pour atténuer le changement climatique.

La demande et les attentes en matière de normes et de structures de gouvernance forestière sont élevées, et les liens réciproques entre les normes de durabilité volontaires et les processus réglementaires devraient gagner en importance et devenir un facteur essentiel pour la préservation des forêts tropicales.

1. Normes volontaires

Les systèmes de normes forestières, avec leur objectif global de promotion d'une gestion durable des forêts, se développent rapidement. Les normes volontaires de durabilité déterminées par le marché valorisent les services multifonctionnels rendus par les forêts, tout en permettant leur vérification. Subdivisées en catégories classées par produits (par exemple le PEFC ou le FSC) et par projet (par exemple l'Alliance climat, communauté et biodiversité - CCBA), elles prennent également de l'importance en tant qu'outils de gestion pour :

- la gestion durable des forêts,
- la surveillance,
- la protection des droits des populations autochtones,
- la pérennisation des investissements dans les forêts
- l'amélioration de la transparence, la traçabilité et l'efficacité dans la chaîne d'approvisionnement et
- l'amélioration de l'accès aux marchés et la création de meilleures conditions commerciales.

Par conséquent, les décideurs politiques sont de plus en plus impliqués dans les discussions sur les systèmes de normes en tant qu'outils de gestion de systèmes forestiers durables. Toutefois, il est important de souligner les défis et les contraintes liés à la mise en œuvre de systèmes durables dans le secteur forestier afin d'accroître les incidences positives et de minimiser les impacts négatifs. Le manque de structures de soutien, un accès limité à l'information et la confusion quant aux différents systèmes sont des aspects problématiques qu'il convient de ne pas perdre de vue.

En réaction à la discussion actuelle, il convient de noter que les normes sont largement acceptées si elles appliquent une approche globale positive visant à équilibrer les besoins de la population, les aspects écologiques, des conditions sociales saines à travers la chaîne d'approvisionnement et les avantages économiques pour les systèmes de production concernés. Les systèmes de normes de durabilité sont régis par un large éventail de parties prenantes dont les prises de décision sont dominées par un processus de dialogue constructif afin de garantir tant leur crédibilité qu'une large acceptation dans le domaine public. Cette crédibilité impliquant un concept équilibré comprenant la prise en considération de toutes les fonctions des forêts, la gouvernance, des processus de vérification, des critères de performance mesurables et des impacts des systèmes de normes, détermine les possibilités de commercialisation des produits et constitue l'élément le plus important de chaque système. Ainsi, il importera d'explorer la crédibilité des systèmes de normes, leurs performances sur le marché ainsi que leurs impacts à long terme comme étant les principaux paramètres permettant d'évaluer le concept global.

Outre leur rôle classique consistant à assurer une gestion durable, les normes de durabilité forestière deviennent de plus en plus importantes en ce qui concerne le débat sur le climat, par exemple par la mise en place de systèmes de Paiement des services environnementaux (PES). Les crédits de carbone provenant de projets de carbone forestier gagnent en importance sur les marchés volontaires du carbone. Ils présentent donc un intérêt croissant pour le secteur privé, contribuant à l'objectif des entreprises d'accroître la durabilité et de devenir « neutres » en matière de carbone. Les grilles de critères du PES peuvent s'orienter à des normes de durabilité déjà existantes.

2. Exigences légales et politiques de marché publics

Les nouvelles réglementations et politiques en vigueur aux États-Unis (amendement au *Lacey Act*, la législation américaine sur la protection des espèces naturelles) et dans l'Union européenne (règlement contre le bois illégal et plan d'action FLEGT de l'UE) visent à lutter contre l'exploitation illégale et les commerces associés. En outre, les politiques de marchés publics sont encouragées à s'aligner sur les exigences en matière de légalité du bois et influencent les marchés des bois tropicaux ou l'élaboration de normes (par exemple la prolifération de normes légales sur les bois).

3. Approche intersectorielle entre l'agriculture et la sylviculture pour planifier l'exploitation des sols

L'accroissement de la demande de biomasse ligneuse (par exemple de la part des secteurs du papier et de l'énergie), de bois industriel et de produits agricoles se reflète dans le besoin de terres et dans l'expansion des plantations d'huile de palme et des plantations forestières, par exemple. C'est pourquoi il faudrait qu'un système d'aménagement intégré du territoire fasse l'équilibre entre les utilisations agricoles avec préservation / protection de la biodiversité et le maintien des forêts tropicales, afin d'aboutir à des politiques d'expansion agricole plus durables.

La demande générale que reflètent les trois blocs thématiques de l'atelier (aménagement du territoire, aspects légaux et approvisionnement responsable / politiques de marchés publics) en matière de processus de réglementation et de normes de durabilité a considérablement augmenté et les liens réciproques entre ces deux éléments devraient gagner en importance.

II. Objectifs de l'atelier

L'objectif de l'atelier est de réunir les principales parties-prenantes du bassin du Congo en termes de processus de réglementation (représentants gouvernementaux des pays producteurs [COMIFAC] et consommateurs [UE]), les promoteurs et les utilisateurs des normes forestières volontaires (système de certification forestière, secteur privé, ONG) afin de discuter et d'évaluer l'applicabilité des systèmes de normes dans les politiques de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et de ses États membres nationaux ainsi que les évolutions possibles.

Une mise au point concernant la situation actuelle des initiatives et de leurs procédures, exigences et implications sera suivie de discussions sur les synergies possibles entre les approches réglementaires et volontaires. L'atelier devrait déterminer comment les impacts des deux stratégies peuvent être complémentaires en répondant aux besoins des gouvernements, du secteur privé, des consommateurs et de la préservation.

En outre, ce thème central sera complété par des discussions sur la façon dont des concepts tels que le PES, la Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) et les Forêts à haute valeur de conservation (HCV) sont / peuvent être mis en application dans les processus de planification de l'exploitation des sols ou dans ceux liés à l'application des systèmes de normes. Il sera également discuté des impacts que peuvent avoir les initiatives en matière de normes sur le développement durable du pays producteur et de la manière d'accroître ces effets bénéfiques.

1^{er} jour : Liens entre certification des forêts et planification de l'exploitation régionale des sols & conservation forestière transfrontalière

Trois concepts dans le contexte de la biodiversité et du changement climatique (HCV, REDD+, PES) seront présentés, et leur rôle dans les systèmes de certification en matière d'aménagement du territoire seront discutés.

La REDD-plus a introduit des possibilités et des défis supplémentaires afin d'augmenter la valeur économique des forêts tropicales dans un contexte de stockage du carbone.

Une gestion certifiée durable des forêts par le secteur du bois et les petits exploitants, ainsi que la création et la gestion de zones de conservation (transfrontalières) constituent des instruments importants pour atteindre l'objectif global de préservation des forêts tropicales. Le concept de haute valeur de conservation (HCV) a été reconnu comme un instrument précieux pour évaluer les mesures de gestion dans les zones certifiées.

Les systèmes agroforestiers (par exemple, le cacao), les plantations forestières ainsi que la production d'huile de palme, la canne à sucre et les opérations minières constituent des types d'exploitation des sols de plus en plus importants dans les secteurs connexes de la sylviculture, des mines et de l'agriculture. En même temps, les normes de durabilité privées pour les produits agricoles, les ressources extractives et les produits sylvicoles continuent à être développées.

La crédibilité à long terme des systèmes de normes de durabilité servant à assurer une production durable ainsi que la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement dépend, outre de l'équilibre entre les aspects écologiques, sociaux et économiques, de la capacité à intégrer les aspects climatiques. Les projets supplémentaires en matière de carbone visant à négocier des crédits de carbone sur des marchés volontaires ainsi que les futurs schémas REDD nécessitent un suivi et un établissement de rapports solides ainsi que des systèmes vérifiables. C'est pourquoi les systèmes de normes joueront un rôle crucial en créant un lien avec la cartographie nationale et les systèmes de surveillance de la REDD relatifs aux processus intersectoriels d'aménagement du territoire.

2^e jour : Liens entre la certification des forêts et le plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) et une nouvelle législation des États-Unis et de l'UE pour réduire l'exploitation forestière et le commerce illicites

La conformité aux dispositions légales est considérée comme une condition de base, mais il convient de rechercher des pratiques de gestion forestière durable plus complètes dans les tropiques, englobant d'autres questions en dehors de celles de la légalité (biodiversité, etc.)

Le règlement de l'UE sur le commerce illégal du bois, qui doit être adopté en octobre de cette année, ainsi que l'amendement du *Lacey Act* américain, interdisent de mettre sur le marché du bois d'origine illégale et permettent d'engager des poursuites et de prendre des sanctions.

Le plan d'action FLEGT de l'UE soutient l'engagement des partenaires à introduire et à mettre en œuvre des réformes du cadre légal, des systèmes de gouvernance forestière et de contrôle dans le bassin du Congo pour le commerce des produits sylvicoles sur les marchés nationaux et internationaux par le biais d'Accords de partenariat volontaire (APV). Comme les différents États membres de la COMIFAC classifient leur couverture forestière en forêts permanentes et forêts non permanentes, ces dernières pouvant être converties à d'autres types d'utilisation des sols dans les conditions légales, les autorisations FLEGT sont une preuve de légalité conforme aux réglementations gouvernementales.

En mars 2010, la GTZ a lancé un dialogue entre le FSC et la Commission européenne afin d'identifier des synergies potentielles pour mettre en place un régime de FLEGT efficace et crédible. Lors de la dernière réunion, qui a eu lieu en juillet 2010, entre la Commission, le FSC International, le mécanisme européen FLEGT et la GTZ, les prochaines étapes possibles ont été discutées. La principale question était de savoir comment créer des synergies entre les deux approches. Depuis que les premiers APV ont été négociés (Ghana, Cameroun, République du Congo), des discussions commencent maintenant sur les procédures de mise en œuvre.

Les synergies possibles identifiées étaient les suivantes :

- le secteur privé et le FSC soulignent l'importance d'éviter le double fardeau qui consisterait à se conformer tant à la grille de légalité et au système de traçabilité FLEGT qu'aux exigences FSC en matière de preuve de la légalité. Dans le processus FLEGT, l'autorisation FLEGT (qui deviendra obligatoire pour toutes les entreprises), établie sur la base du respect de tous les critères (attribution des droits et obligations environnementales, fiscales, sociales et en matière de travail), pourrait être attribuée à une entreprise certifiée FSC (ou par un autre système de certification privé). Cela exige qu'une évaluation de ce système soit effectuée au préalable et implique que tous les critères de légalité FLEGT soient analysés. Tous les pays du Bassin du Congo ont opté pour un système national de traçabilité comprenant une base de données nationale, qui peut présenter des équivalences avec les systèmes de normalisation privés (par exemple le FSC). Comme les systèmes de vérification de la légalité convenus dans les APV sont en train d'être mis en place, le moment est opportun pour approfondir la question de savoir comment intégrer les audits privés et les systèmes de suivi (par exemple le FSC) dans les systèmes nationaux et comment ceux-ci peuvent contribuer à accroître l'efficacité et la transparence d'un système national de traçabilité.

Au cours des cinq dernières années, il y a eu beaucoup de discussions sur les approches par « étapes », « modulaires » ou « progressives » de certification des forêts. En 2006, le FSC a approuvé une politique sur les approches modulaires pour la certification forestière. La Rainforest Alliance applique déjà un régime d'approche modulaire considéré comme étant un lien efficace entre le contrôle du respect des aspects légaux, le contrôle du respect des consignes en matière de bois et le respect de l'ensemble des critères et indicateurs du FSC prouvant que les entreprises appliquent une gestion des forêts saine et durable.

3^e jour : Les normes, un agent dynamique en matière de développement et de commerce durables

Le troisième jour, l'accent est mis sur les systèmes de normes en tant que générateurs de développement durable. Les grandes entreprises utilisent les normes de durabilité pour les programmes d'approvisionnement durable, alors que les politiques d'approvisionnement (publiques) ont de plus en plus d'influence sur les marchés mondiaux du bois, grâce à la sensibilisation accrue aux questions environnementales et à l'évolution vers une économie verte.

L'approche modulaire ou progressive des systèmes de normes soutenant le processus axé vers des pratiques de gestion durable correspond bien aux exigences intégrées dans les programmes d'approvisionnement ou dans les politiques d'achat responsable (par exemple de la nouvelle *Timber Retail Coalition* (TRC)).

Les politiques d'approvisionnement des secteurs privé et public en Europe demandent de plus en plus des produits en bois fabriqués dans un souci de durabilité prouvé par des systèmes de certification forestière. Par exemple, la directive fédérale allemande en matière d'approvisionnement en bois impose que les bâtiments publics emploient uniquement des produits en bois certifiés par le FSC, le PEFC ou des normes équivalentes.

En outre, la gestion durable des forêts est un critère important pour le secteur financier, lui permettant d'évaluer la faisabilité et la fiabilité d'un investissement dans le secteur forestier, qui suscite un intérêt grandissant pour les investissements à long terme (par exemple fonds de pension, obligations etc.).

Les participants aux ateliers sont encouragés à discuter ouvertement de ces évolutions et à imaginer les meilleurs moyens pour les systèmes de normes d'appuyer leurs mesures de mise en œuvre de politiques de développement durable.